

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 26 septembre 2017

M. ROBERT : Nous allons commencer cette séance de Conseil Communautaire. J'ai à vous faire part des excuses de Dominique ROBILLART d'Ablain-Saint-Nazaire, de Christine ROSZAK d'Aix-Noulette, de François LEMAIRE de Bully-les-Mines, d'Alain LHERBIER de Gouy-Servins, de Katia BRETON et Philippe RAYTER de Lens, de Daniel KRUSZKA de Loison-sous-Lens, de Dorise TRANAIN de Sains-en-Gohelle, de Sylvie TAPELLA de Vendin-le-Vieil. Y a-t-il d'autres excuses à faire mentionner au procès-verbal de la séance ? Non, on peut donc amorcer cette séance de Conseil Communautaire et en préambule, je voulais rendre un hommage à Fernand CUVELLIER qui nous a quittés cet été et qui a œuvré notamment sur la commune de Noyelles mais également pour l'intercommunalité, dans le District à l'époque, et donc Fernand nous a quittés cet été et on a témoigné à sa famille et aux élus également de Noyelles, ce qu'il a pu représenter pour la collectivité, pour l'intercommunalité. Je voulais également avoir une pensée pour les victimes de Barcelone et dont certains, en tout cas certaines personnes qui ont été touchées vraiment au plus profond de leur chair sont issues de notre collectivité, de notre Communauté d'Agglomération à Estevelles et je demande à Alain de lui témoigner en tout cas, au nom de l'ensemble des élus vraiment notre attachement à les voir se porter mieux dans les jours très prochains, parce que là aussi, l'horreur du terrorisme cet été a frappé même s'il n'a pas frappé sur notre sol, il a frappé vraiment notre chair et au plus profond de nous ces personnes et je pense que collectivement pour les accompagner, je pense qu'on peut en tout cas les applaudir pour donner du courage et les accompagner dans cette reconstruction en interne pour eux, voilà. Alain si tu veux peut-être ajouter quelques mots.

M. SZABO : Merci Président pour ce moment de pensée pour effectivement une jeune famille Estevelloise qui a été touchée en août dernier sur la Rambla à Barcelone donc 3 membres d'une même famille, jeune couple, le papa grièvement blessé aux membres inférieurs toujours en fauteuil roulant, la maman très grièvement blessée, polytraumatisée toujours dans le coma artificiel qui tente de revenir à la vie un petit peu tous les jours, une petite fille de 16 mois qui a été épargnée et puis la grand-mère aussi qui a été touchée, donc effectivement on est tous concerné par la barbarie et le terrorisme qui frappe n'importe où, n'importe quand, sur n'importe quel territoire. Il nous faut être solidaire face à ça, on a lancé un appel à la solidarité que j'ai transmis à travers l'agglomération dans toutes les municipalités. Ce jeune couple a besoin de se reconstruire, il a besoin d'être préservé, il a besoin de témoignage de sympathie. Vous pouvez envoyer à la Mairie d'Estevelles, vos témoignages de sympathie pour leur permettre peu à peu de se reconstruire. Voilà, je vous remercie.

M. ROBERT : Merci Alain, on pourra leur faire, en tout cas leur témoigner le message de l'ensemble du Conseil Communautaire. Ce n'est pas évident de faire une transition, de poursuivre et de revenir dans l'ordre du jour mais c'est un peu le rythme de nos institutions qui veut ça. On a à se positionner sur différentes délibérations ce soir mais en préambule, y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre séance du 27 juin dernier. Non, pas de remarque, pas de question, pas de demande de vote, c'est adopté. Vous avez également dans le document, les décisions prises en vertu de la délégation qui est donnée au Président selon les articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions appellent-elles des remarques de votre part, une demande de vote ? Non, elles sont adoptées. Les délibérations, nous avons une modification dans l'ordre du jour, je vous propose de passer tout d'abord à la dernière délibération, la 32 sur l'approbation du Budget Général, Thierry DAUBRESSE nous ayant rejoints mais devant nous quitter rapidement, et on enchaînera avec les délibérations sur le rapport d'activités pour là-aussi laisser le temps peut-être à André KUCHCINSKI d'en faire la présentation. Thierry, la 32.

M. DAUBRESSE : Merci Président, puisqu'effectivement je dois rejoindre une réunion donc la délibération n°32 parle du budget supplémentaire, il s'agit d'approuver la première décision modificative du budget général. Donc cette délibération corrige à la marge le budget en fonction du quotidien de certaines inscriptions. Pour le fonctionnement, vous avez le détail dans votre dossier, la décision s'élève à 121 404 € soit 0,09 % du budget primitif. Pour l'investissement, la modification représente 0,11 % du budget primitif. Cela permettra de réaliser un ensemble de décisions votées par l'assemblée et surtout de passer des écritures de régularisation comptable mais cette délibération ne

change absolument pas l'esprit du budget primitif, il vous est donc demandé d'approuver cette décision modificative.

M ROBERT : Oui, Jean-Marc.

M. TELLIER : Monsieur le Président, sur cette délibération, même démarche que d'habitude, on s'abstient.

M. ROBERT : Je mets au vote donc, la 32. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? C'est bon, pas de vote contre ? Elle est adoptée. André, le rapport d'activités.

M. KUCHCINSKI : Oui, Monsieur le Président, donc le rapport d'activités, oui vous le savez, chaque année en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons adresser au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Ce rapport sera publié sur le site internet de la CALL marquant ainsi notre volonté de mieux rapprocher nos services de la population, voire de mieux communiquer avec elle. C'est effectivement un retour en arrière mais retour en arrière qui nous permet de faire le point, de lister toutes les actions menées et de quantifier le travail accompli par l'équipe communautaire. Un rapport d'activités, vous l'avez sous les yeux certainement, complet, détaillé, soigné dans la présentation et je dois dire agréable à consulter et permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier les 218 agents qui œuvrent au quotidien pour le bien être de notre population. Une fois de plus, nous apprécions le travail des agents de notre collectivité, quels que soient leur grade, service ou direction. Difficile de résumer l'action de la collectivité d'une année. Les points sont nombreux et je vais tenter de balayer dans les grandes lignes, les faits marquants à travers nos compétences de l'année 2016. Alors concernant l'Administration Générale, commençons par la mutualisation. La mutualisation, nous avons voulu une nouvelle forme d'échange avec les communes, avec le personnel, les D.G.S. et les D.G.S.T. que nous rencontrons régulièrement maintenant. Une forme d'échange afin de poursuivre le recensement des besoins et des attentes des communes. Les pistes proposées ont été nombreuses, cela a abouti au vote du schéma de mutualisation lors du Conseil Communautaire le 13 décembre 2016. 2016, pour la mutualisation, nous sommes passés à l'acte avec un service A.D.S. regroupant 13 communes avec le renforcement du service prêt-matériel utilisé par 32 communes sur 36, avec la mise en place de groupement de commandes, avec la création du Bureau Mutualisation de la Commande Publique, avec un partage de l'expertise communautaire au service des communes, avec la mise en place d'une réflexion commune sur la santé au travail par exemple et aussi une réflexion sur le service mutualisé D.I.C.T.. D'ailleurs l'agent de la CALL en charge de ces questions s'est attelé à se rendre dans les mairies pour y sensibiliser les élus et les agents sur cette nouvelle réglementation. La régie d'entretien, les espaces naturels maintenant, au Parc des Cytises, on retiendra l'ouverture de l'enclos pédagogique destiné à établir une proximité entre le visiteur, le personnel et les animaux. C'est aussi la création d'un parcours d'orientation mais aussi la mise en place d'un nouvel espace de jeux pour enfants. Les agents en charge de la régie d'entretien ont déménagé dans un entrepôt plus fonctionnel à Sains-en-Gohelle et il est noté qu'un investissement de près de 120 000 € a été réalisé pour l'acquisition de l'ensemble du matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts communautaires. L'aérodrome, 2016, a été une année de remise aux normes de l'aérodrome de Lens Bénifontaine, balisage des pistes, échange des manches à air, tonte pour parfaire les pistes et aussi opération de déminage pour des manifestations d'envergure. Les affaires foncières et stratégie patrimoniale. Toutes les cessions foncières de l'année 2016 ont concerné le développement économique. Ce sont plus de 30 hectares qui ont été vendus. Deux implantations importantes sont à noter, la cession de 252 000 m² dans la Zone Industrielle des 14 à Avion au profit du groupe des Mousquetaires et la vente de terrain de 44 000 m² pour l'aménagement de la nouvelle zone commerciale Pop à Lens II. 2016, c'est aussi une année d'acquisition de terrains destinés à accueillir le Pôle de Conservation du Louvre à Liévin. Ce sera un atout majeur pour le développement de notre territoire. Sera ainsi rassemblé sur l'agglomération un ensemble patrimonial d'une importance culturelle considérable. 2016 est aussi l'année de la mise en œuvre du protocole agricole. L'objectif est de compenser les emprises foncières sur les terres agricoles identifiées à des fins économiques. 2016, également un travail des assemblées, deux éléments à retenir, la mise en conformité de nos statuts conformément à la loi NOTRe et également la dématérialisation. En ce qui concerne la communication et le marketing territorial à l'agglomération, 2016 a été une année riche pour la communication, une nouvelle maquette de l'info de l'agglomération, conception des supports de communication en régie, refonte du site internet mais 2016 restera gravé dans les mémoires avec l'euro 2016 et grâce à l'investissement sans faille des services de la Communauté d'Agglomération, le succès de l'accueil de

cette compétition a été au rendez-vous. Les ressources humaines 2016 marquent l'année de la mise en place du nouveau régime indemnitaire imposé par la loi, le RIFSEEP et on dénombre 4 recrutements, une dizaine de mobilités internes et 413 journées de formation. C'est aussi l'année de la mise en place du service dialogue, prévention, sécurité, santé. Concernant l'aménagement du territoire, les faits marquants : pour l'aménagement de l'espace économique, 45 hectares ont été commercialisés dans les parcs d'activités contre 5 en 2015 et ce sont donc, 785 emplois qui ont été créés ou maintenus. On peut citer le développement des transports Bellegueulle à Aix- Noulette, le transfert de Colas à Noyelles-sous-Lens. Le développement des clusters, 2016 marque l'année de lancement du cluster sport, santé, bien être Vivalley qui vise à structurer et créer un tissu économique dans ces domaines. C'est aussi la poursuite de l'engagement de la CALL dans l'accompagnement d'autres clusters, le CD2E par exemple, le Louvre Lens Vallée. Le plan artisanal, c'est la mise en place d'un programme de soutien et de développement ambitieux autour de l'artisanat dans l'agglomération, 140 000 € par an sont consacrés à ce programme dont l'objectif est d'en faire un levier de développement local. Les grands projets : parmi les grands projets, on peut notamment citer la mise en œuvre du programme de réhabilitation de la salle des machines au niveau de la base 11/19, l'aménagement du Parc Centralité soit 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion. Les travaux d'extension de la Z.I. de l'Alouette sur 80 hectares. Le logement social, aide à la pierre : 2016 restera l'année de la mise en place de la conférence intercommunale du logement qui permet à la CALL d'endosser son rôle de chef de file en matière de politique de logement et plus spécifiquement du logement locatif social. C'est aussi la poursuite de notre action dans la réhabilitation du parc minier à travers les aides à la pierre. Le logement privé, aide à la pierre, là aussi de nombreux partenariats ont été noués dans le cadre du logement privé, partenariat avec la Caisse d'Epargne pour faciliter l'accès à un prêt bancaire pour les ménages en grande difficulté, partenariat avec l'Euro Info Energie pour informer gratuitement la population sur la gestion de l'énergie, partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement permettant la mise en place de permanences juridiques, de formations aux communes sur l'habitat indigne et à titre d'indication, ce ne sont pas moins de 353 consultations juridiques qui ont été données par téléphone ou sur rendez-vous. Un partenariat aussi avec l'association avec la Solidarité Active pour venir en aide aux familles les plus démunies notamment lors du Plan Grand Froid. Un partenariat avec SOLIHA pour apporter des réponses à l'exclusion et la production d'une offre d'habitat durable. Enfin, dans ce domaine 2016, c'est aussi la mise en place du Comité Local pour le logement autonome des jeunes, 202 jeunes ont bénéficié de ce service. En matière de Cohésion Sociale, en ce qui concerne la Politique de la Ville, 21 quartiers sur 19 communes, notre Contrat de Ville a permis de mobiliser des subventions, 1 621 000 € de l'Etat pour 157 projets, 615 000 € du Conseil Régional pour 39 projets. 2016 est aussi la poursuite des actions engagées, des activités pédagogiques, telles que le Village des Sciences, Challenge de la Prévention Routière. C'est aussi, l'année de la mise en œuvre du nouveau dispositif d'attribution des bourses communautaires, et 8 000 € de bourse ont été octroyés. Parlons d'urbanisme et d'aménagement avec la mise en place de l'Investissement Territorial Intégré. Outil européen au service du développement des quartiers prioritaires qui a permis la mobilisation de nombreux acteurs du territoire autour de projets innovants, de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de formation aux métiers du numérique, de réhabilitation énergétique du logement, de mobilité douce. Au chapitre, Jeunesse, Culture, Tourisme, Sport, comme évoqué pour la communication, 2016 est l'année de l'Euro pour ce service, 4 matchs joués à Lens au Stade Bollaert DELELIS, 15 jours d'ouverture, la Fan Zone au cœur de ville. 250 000 visiteurs de tout horizon, 150 bénévoles, des retombées économiques estimées à 71 millions d'€, une augmentation de 50 % du chiffre d'affaires pour les restaurateurs, brasseurs et cafetiers, boulangers, vendeurs de produits dérivés. Outre les rencontres jouées au Stade Bollaert et les rassemblements en Fan zone, l'Euro 2016 a proposé de nombreuses animations, événements et actions sur l'agglomération dont l'opération « 20 000 sourires », s'inscrivant dans le cadre des actions de solidarité de l'UEFA de l'EURO 2016 et de la Fondation UEFA pour l'Enfance, 500 places par match ont permis d'accueillir des jeunes du territoire en situation de précarité mais aussi la dotation EURO 2016 où notre territoire a pu bénéficier du contribution spécifique de l'UEFA de 2 millions d'euros afin de réaliser les équipements en faveur de la pratique du football et de proximité. Ainsi 23 projets ont été retenus par la CALL et l'UEFA, création de terrains synthétiques, City Stade, réalisation de tribunes, aménagement de vestiaires. Sans oublier le challenge U 13 où 33 équipes de jeunes de moins de 13 ans ont pu s'affronter le temps d'un tournoi. Félicitons au passage, l'équipe d'Avion qui a remporté le challenge et a brillamment défendu les couleurs du territoire lors du tournoi de football à Toulouse lors du tournoi U13 des 10 villes hôtes. Pour le tourisme, 2016 est l'année du développement de la Chaîne des Parcs où la CALL a assuré un rôle de financeur et de coordinateur à travers la création d'un site homogène de 10 km de long du Canal de Lens, soit 300 hectares

d'espaces verts et bleus, propices à la promenade, à la pratique des sports de nature. Le tourisme, c'est également la réalisation du Parc Souchez Aval, le label Pays d'Art et d'Histoire, ça se termine et on arrive aux Services Techniques, les faits marquants comme d'habitude, la collecte et la valorisation des déchets, et bien se fut l'année de la mise en œuvre d'un programme de modernisation du service de collecte et de gestion des déchets, visant à accroître la performance économique et environnementale de ce service. Parmi ces évolutions, on dénombre le renouvellement de la flotte des véhicules de collecte, la mise en place de nouvelles déchetteries, le développement des bornes enterrées ou encore la création d'une carte facilitant l'accès en déchetterie pour les habitants du territoire. Le Développement Durable, on retiendra l'opération plantons le décor, organisation de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, de variétés fruitières, légumières d'origine locale, la réalisation de projets de plantation, de préservation de la biodiversité et 20 communes ont participé à cette action. Notons également les travaux de réhabilitation des pontons de la halte nautique de Pont-à-Vendin qui concourt au développement du tourisme fluvial. Ajoutons la réalisation des bilans carbone. En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, comme vous le savez une mission importante de notre communauté et comment ne pas revenir sur les deux épisodes de pluies exceptionnels durant l'année 2016, épisodes qui ont marqué les esprits de nos concitoyens. De nombreuses opérations de lutte contre les inondations ont été menées par le biais de création de bassins d'infiltration notamment à Loison-sous-Lens, Billy-Montigny, Avion. 2017 verra cette politique se poursuivre. Notons d'importants travaux de renouvellement en assainissement pour plus de 1 million d'€. Des travaux de maintenance pour la même somme et les mêmes prestations pour l'eau potable pour un total de 2 millions d'€. 2016 aura été une année de transition avec le lancement de projets tel que la reconquête de la qualité de l'eau, la réhabilitation d'ouvrage structurant en eau potable, la signature d'une nouvelle délégation de service public, tout cela sans impact pour les usagers puisque le prix de l'eau n'a pas augmenté et est resté identique depuis 2014. Les études en eau se poursuivent avec la construction prévue de deux châteaux d'eau à Bully-les-Mines et à Lens. Le service des travaux neufs, bâtiments V.R.D. ont été réalisés en 2016. Une voirie reliant la résidence Chico Mendès à Villavenir sur Loos-en-Gohelle, des travaux d'amélioration des conditions d'accueil de la Pépinière d'Entreprises à LIEVIN et la rénovation de bureaux au sein de la Maison Syndicale. En ce qui concerne la maintenance et l'entretien du patrimoine, 2016 a été marqué par la poursuite du maintien du bon état de nos équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire, en atteste la mise aux normes de piste de l'aérodrome de Bénifontaine ou encore les travaux de voiries au niveau du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes. Pour terminer, en conclusion, je crois que nous pouvons adresser nos plus chaleureux remerciements aux services qui se démènent chaque jour pour apporter le meilleur service public que possible et sans qui, il faut bien le dire, l'action intercommunale ne serait pas possible. Nous savons l'énorme travail effectué tout au long de l'année et soyez en tous remerciés au nom de la Communauté. Voilà, Président. Voilà un rapport d'activités mettant en évidence non seulement l'action sur les compétences de la CALL, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles et un rapport qui met également en évidence la vision de notre territoire à travers la mise en œuvre de notre Projet de Territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. KUCHCINSKI c'est complet même si c'est limité dans la présentation, mais en tout cas ça montre bien que dans les différents domaines d'interventions, l'agglomération a en même temps que la structuration s'opérait au niveau du projet de territoire, a continué à intervenir et là encore il faut souligner l'engagement et l'investissement des agents qui ont pu réaliser l'ensemble de ces opérations sur l'année dernière. Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport d'activités ? Non. Formellement, je dois vous demander si vous l'approuvez, sachant que ça retrace l'activité des services, si vous ne l'approuvez pas, on ne peut pas justifier de l'activité, ça serait délicat. Non, pas de remarque ? Il est donc adopté, merci beaucoup. On revient dans l'ordre du jour de la séance de ce Conseil et donc la délibération n°1, c'est M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais vous présenter le rapport annuel du fermier pour le Port Fluvial de Harnes, c'est une délibération classique à ce moment de l'année, je rappelle donc qu'en 2016, le trafic du Port de Harnes, s'est situé à hauteur de 506 102 tonnes et contrairement aux années précédentes d'ailleurs, nous observons une légère baisse de ce trafic puisque cette baisse est de -1,6 % par rapport à l'exercice 2015 et je vous rappelle que ce port est utilisé principalement à hauteur de 76 % ce qui est très conséquent par une société qui s'appelle KEYSTELEYN et qui est une société qui est dans le négoce de sable. Je rappelle également que sur ce Port Fluvial de Harnes, il y a toujours ce projet d'usine de méthanisation qui n'est pas abandonné, qui prend beaucoup de retard pour des questions purement administratives également et en

particulier avec nos voisins belges et ce projet continue de suivre son cours mais pour l'instant en tout cas, nous n'avons pas eu d'avancée, je n'ai pas d'avancée à vous donner.

M. ROBERT : Oui, M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : Oui, je profite de cette question à l'ordre du jour pour rappeler ce que j'avais dit, à nombreuses reprises, que ce site a un potentiel important, que demain si nous obtenions gain de cause sur Seine Nord, ce potentiel sera renforcé et qu'il faut éviter, à mon avis, de gâcher cet espace par des activités consommatrices d'espace mais à faible valeur ajoutée et quand on a un client, on peut parler de client, puisqu'on a donné l'exploitation à un privé à hauteur de 70 %, imaginons que demain ils mettent la clé sous la porte, on n'a plus de port. Donc, je pense qu'il faudra à un moment donné si Seine Nord se fait, réfléchir à une autre ambition sur ce coup-là.

M. ROBERT : Globalement sur la voie d'eau, c'est la réflexion qui est en cours avec Seine-Nord. On est d'accord là-dessus. D'autres remarques ? Non, pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°2, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, il s'agit de l'Ecole de Production Automobile de Lens, (EPAL) qui est une association qui forme des jeunes décrocheurs au métier de l'automobile et il se trouve que cette école souhaite s'implanter dans les locaux pas loin d'ici d'ailleurs, juste à côté, dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Lens située route de Béthune puisqu'effectivement la localisation et la caractéristique de ce site conviennent parfaitement à cette école effectivement de production automobile. Je signale que ce site est acquis par la société Norauto qui intervient dans ce projet, qui est partenaire à hauteur de 500 000 €, ce qui n'est pas rien, qui ensuite, au-delà de l'acquisition, louerait effectivement le site à cette école. Il se trouve néanmoins que la mise en conformité et l'adaptation des bâtiments ont engendré des coûts importants, des surcoûts importants de l'ordre de 300 000 € et donc il y a une obligation de l'ensemble des partenaires institutionnels pour faire en sorte qu'effectivement ce projet puisse aboutir. Il se trouve que Pas-de-Calais Actif apporte 150 000 € dans le cadre du fonds régional d'investissement solidaire, que la Région apporte également 75 000 €, et il est proposé que la Communauté d'Agglomération apporte également 75 000 €, c'est-à-dire la même somme que la Région et que cela se fasse sous la forme d'un apport associatif avec un droit de reprise. Je signale que tout cela pourrait se mettre en place, la première promotion pourrait venir à partir de janvier 2018, elle concernerait cette première promotion, 8 jeunes de 15 à 16 ans et que celle-ci serait hébergée provisoirement au Centre de Formation des Apprentis d'Arras.

M. ROBERT : Tout à fait, la proximité également avec le Lycée Robespierre qui a une spécialité en carrosserie, donc complémentaire à cette activité. Oui, Jean.

M. LETOQUART : Avant tout, si la question posée, était : êtes-vous pour ou contre des écoles de la deuxième chance, des formations pour s'occuper des décrocheurs, il n'y a personne ici qui serait intervenu et tout le monde aurait applaudi des deux mains. La question n'est pas celle-ci, la question c'est : est-ce que les décrocheurs et la responsabilité des décrocheurs doit, contrairement aux autres élèves étudiants être confiée en partie à notre Communauté d'Agglo alors que l'Etat et la Région doivent en théorie s'occuper des décrocheurs comme de tous les autres étudiants d'une part, et que d'autre part, la Communauté d'Agglo n'a pas la compétence de la formation professionnelle contrairement à d'autres institutions qui participent exactement à la même hauteur que nous, alors que nous, nous n'avons pas cette compétence. Donc, il faut quand même qu'on dise ce qu'on fait, si je vous raconte, parce que la question posée n'est pas : êtes-vous pour ou contre une école pour les décrocheurs ? On est bien d'accord sur la question, notre vote sera contre comme on l'a fait pour l'Ecole de la Deuxième Chance.

M. ROBERT : Pierre tu voulais intervenir ? Oui, non mais c'est tout un concept et là on est sur l'accompagnement qu'on a déjà sur l'accompagnement de la remise à l'emploi. C'est une possibilité supplémentaire sur notre territoire avec des métiers qui sont identifiés comme étant porteurs aussi dans ce domaine. Oui.

M. DASSONVILLE : Oui, Monsieur le Président, est-ce que M. DUPORGE peut nous rappeler le montant exact des travaux s'il vous plaît ?

M. ROBERT : Oui, je vais lui redonner le micro, allez-y.

M. DUPORGE : Environ 300 000 € de travaux effectivement de remise aux normes des bâtiments pour permettre l'accueil dans de bonnes conditions effectivement de ces apprentis.

M. ROBERT : Des travaux de mise aux normes également qui n'étaient pas réalisés dans l'ancienne occupation. Nous, notre apport, c'est un apport en fonds associatif. Oui, Jean.

M. LETOQUART : C'est très court, 14 à 16 ans, c'est la scolarité obligatoire, c'est bien pour cela que je dis que ce sont les institutions qui doivent prendre en charge ce style de formation, qui doivent financer ça. Je pense qu'il viendrait à l'idée d'aucun d'entre nous de demander une subvention pour le collège Desrousseaux d'Avion, Langevin de Lens ou voilà, parce que ces enfants ne sont pas des décrocheurs, au prétexte que ce sont des décrocheurs, il n'y a pas de raison que ce soit nous qui prenions en charge ce genre de formation.

M. ROBERT : Allez, on met au vote. Vote pour ? C'est bon. Abstention, 1. Vote contre ? C'est bon. La délibération n°3 toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : La Convention Publique d'Aménagement sur la Zone Industrielle de l'Alouette à Liévin, Bully et donc il s'agit du compte-rendu d'activité pour l'exercice 2016. Très rapidement sur le bilan 2016, il y a eu le démarrage des travaux de terrassement sur les 81 hectares d'extension de cette zone et pour une somme de 846 844 €, je rappelle que c'est un démarrage de travaux et au niveau de la politique foncière, il y a une politique de poursuite des négociations à l'amiable bien évidemment pour terminer ces acquisitions foncières et réaliser les coûts archéologiques qui vont avec. Au niveau de la commercialisation de cette zone et bien des contacts plus que sérieux, plus qu'avancés ont été pris avec PARCOLOG, avec VIRTUO pour 24 et 16 hectares pour PARCOLOG 24 hectares et VIRTUO 16 hectares et il y a également des contacts, d'ailleurs une réunion s'est tenue ici-même, pas ici pardon, de l'autre côté pardon avec POST IMMO notamment pour l'installation, la création là également d'un ensemble pour POST IMMO et aussi la Ville de Liévin qui a un projet de cuisine centrale à cet endroit-là. Le bilan au 31 décembre montre un montant de dépenses de 15 278 847 € H.T., des recettes qui s'élèvent à 19 268 691 € H.T., c'est-à-dire une balance positive de 3 989 844 €. Je précise que pour 2017 actuellement bien évidemment on est encore dans la poursuite des négociations amiables sur les acquisitions foncières, il y a des travaux de dévoiement du réseau S.F.R. qui ont été engagés et qui sont nécessaires, dévoiement aussi de réseaux électriques qui sont également nécessaires et aucune participation n'est prévue de la CALL pour cet exercice 2017.

M. ROBERT : M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : En tant qu'administrateur de cette SEM, je ne participerai pas au vote.

M. ROBERT : Tout à fait, on le note. M. SION.

M. SION : Oui, j'interviendrais en tant que non-inscrit et au nom du Rassemblement Bleu Mine, je ne fais plus partie du Groupe Front National. D'ailleurs, y a-t-il toujours un Groupe Front National ? Je rappelle que M. FRUCHART a été exclu à la municipalité de Liévin du Groupe Front National. Je ne crois pas qu'il en fasse partie.

M. ROBERT : Ce n'est pas en rapport avec la délibération.

M. SION : Non, juste une entrée en matière pour vous expliquer au nom de quoi j'interviens. Donc j'étais déjà intervenu sur le rapport précédent celui de l'année dernière. Vous m'inquiétez un peu de l'inactivité plutôt que de l'activité et je dois dire que même si ça ressemble beaucoup à celui de l'année dernière, je vais quand même essayer d'être positif et parlais des frémissements à savoir des contacts comme M. DUPORGE vient de le préciser, les contacts, avec les partenaires PARCOLOG et VIRTUO, M. ROBERT ça vous intéresse ?

M. ROBERT : Je sais vous écouter en même temps M. SION, je sais ce que vous allez dire d'avance.

M. SION : Alors qu'est-ce que je vais dire Monsieur.

M. ROBERT : Je vous laisse finir sinon après vous allez dire que je vous coupe votre temps de parole, j'ai entendu vos contacts, comme quoi vous vous satisfaisiez des contacts actuels. Donc j'attends, pour une fois que vous êtes positif.

M. SION : Merci. Oui, donc je m'inquiète un petit peu de ne pas vraiment avoir de précision puisqu'il s'agit juste de contact sur les prè-contracts. J'ai notamment une inquiétude sur le fait qu'il n'y ait pas forcément de bâtiments en blanc. Je m'explique, votre ami à tous, M. CORBISEZ dans son intercommunalité a réussi au travers de DELTA 3 à faire signer des bâtiments en blanc, c'est-à-dire que les promoteurs constructeurs s'engagent, c'est donc plus facile évidemment de commercialiser les biens en question et surtout évidemment il y a une rentrée fiscale. Ce qui m'amène à dire que si l'engagement de PARCOLOG ou VIRTUO n'est pas sorti d'un engagement blanc, il y a un risque de voir la commercialisation évidemment retardée que n'importe quel locataire se tourne vers des investisseurs qui ont déjà des bâtiments en blanc de prévus. Donc voilà, je souhaiterais, si possible, que cette exigence soit proposée aux partenaires, ces deux-là ou d'autres éventuellement, merci.

M. ROBERT : Ces partenaires savent faire leur métier et savent commercialiser quand ils s'intéressent à un terrain. C'est assez symbolique quand même que vous vous interrogiez sur ce sujet alors que tout à l'heure, dans l'explication de Jean-Paul DECOURCELLES, vous étiez un des rares peut-être dans cette assemblée à vous opposer au Canal Seine Nord. Donc, quand on est sur un projet de développement, on regarde l'ensemble des tenants et aboutissements d'un projet sur un territoire. Là, dans la convention qui vous est présentée dans le rapport qui vous est présenté, c'est bien que vous vous satisfaisiez que la CALL gagne de l'argent au travers de cette convention parce que ça aurait été quand même un sacré paradoxe que vous vous opposiez de façon systématique alors que tel que ça a été présenté par Laurent DUPORGE, un territoire qui intéresse et on l'a vu, des investisseurs, des promoteurs qui, derrière a fait l'objet et va encore faire l'objet de travaux importants et certains l'ont remarqué notamment le long de l'A21, et nous en ont fait part, c'est comme ça que certains contacts ont été noués. Au point où aujourd'hui le seul terrain qui reste doit être d'un terrain de 1 hectare et demi ou de 3 hectares, je ne sais plus bien mais ça reste anecdotique sur l'ensemble de ces parcelles. Donc, quand vous évoquez les contacts, c'est des contacts très avancés sur lesquels les investisseurs qui ont été présentés travaillent déjà à la commercialisation donc ce n'est pas obligé de faire des bâtiments en blanc pour avoir des contacts. Je mets au vote la délibération ?

M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, je crois être intervenu à plusieurs reprises à la fois sur les CPA et donner notre point de vue, je ne vais donc pas le rappeler, il suffit de replonger dans les procès-verbaux qui font état de ces interventions et en même temps, j'avais souligné aussi l'aspect sulfureux de confier l'activité à TERRITOIRES SOIXANTE DEUX et j'avais notamment souligné qu'à plusieurs reprises TERRITOIRES SOIXANTE DEUX avait « la corde du pendu autour du cou » et que c'est l'argent du contribuable qui a servi à le sauver à plusieurs reprises. En politique, il faut être cohérent, à l'époque, nous avons dénoncé évidemment les méfaits nocifs de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, le danger que représentaient les CPA et donc cette cohérence politique nous amène à nous abstenir sur cette délibération.

M. SENECHAL : Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'il y ait un blanc, je ne vais pas voter comme M. DECOURCELLES, je suis administrateur.

M. ROBERT : Tout à fait, M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, je voudrais quand même rappeler à M. SION que si on l'avait écouté il y a quelque temps, cette zone d'activités de l'Alouette, elle n'aurait pas été viabilisée, il n'y aurait pas eu cette extension. Vous avez raison de faire remarquer que la pré-commercialisation elle est plus qu'avancée et que je ne doute en aucune sorte des contacts qui sont pris et surtout de leur aboutissement parce que la localisation de cette zone d'activités le long de l'autoroute, surtout les perspectives qu'elle procure à celles et ceux qui vont s'y implanter parce qu'il y a des règles d'implantation qui sont tout à fait intéressantes pour les logisticiens en particulier, ne me fait pas douter, M. SION, de la concrétisation de ces contacts mais derrière ces noms, M. SION, ce sont surtout des centaines, voire des milliers d'emplois qui sont en jeu, et donc je félicite le Président ROBERT à l'époque de ne pas vous avoir écouté et d'avoir effectivement engagé les travaux sur cette zone et d'avoir fait confiance, M. EVRARD, à un opérateur qui s'appelle TERRITOIRES SOIXANTE DEUX. Je voudrais d'ailleurs aussi vous dire, M. EVRARD que derrière cet opérateur TERRITOIRES

SOIXANTE DEUX, il y a des hommes, des femmes qui y travaillent d'arrache-pied pour faire en sorte que l'image sulfureuse que vous lui donnez systématiquement à chaque conseil d'administration, que ce soit dans la commune dans laquelle vous êtes élu, que ce soit au Département ou ici-même, Département avant, maintenant peut-être même au Parlement puisque vous êtes désormais Député et bien, ils essaient de faire en sorte que cet outil redevienne effectivement, qu'il ne fasse plus parler de lui comme vous le faites parler, mais fasse parler de lui au travers du travail colossal, intéressant, brillant qui est réalisé désormais par cette société qui est un outil au service du territoire, est un outil au service de notre collectivité puisque je rappelle que nous en sommes l'actionnaire principal. Et, je voudrais vous faire remarquer M. EVRARD, vous devriez vous tenir informé de l'actualité de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, que cette société n'a pas forcé, parce que les gens qui y travaillent sont de grande qualité, parce que le Directeur M. DENEUX, qui a fait toute sa carrière d'ailleurs dans cette société d'aménagement, il a gravi petit à petit les échelons, les uns après les autres, il en connaît tous les rouages et il est d'une qualité cet homme, tout à fait remarquable,pas forcé par exemple le désendettement de cette société se fait beaucoup plus vite qu'on ne le pensait d'ailleurs, ce qui permet de retrouver la confiance de l'ensemble des investisseurs, des partenaires bancaires en particulier de la collectivité bancaire et puis surtout parce que les collectivités et je le dis ici d'ailleurs aux Maires, je le dis au Président ROBERT et bien ont retrouvé confiance dans cet opérateur et qu'aujourd'hui il y a à nouveau des commandes, il y a à nouveau des opérations d'aménagement qui sont confiées à cet opérateur et donc je crois que c'est surtout ça qu'il faut mettre en avant aujourd'hui M. EVRARD et mettre en avant les qualités de cet outil et surtout les qualités professionnelles des hommes et des femmes qui y travaillent au service de ce territoire et surtout au service, je le redis à M. SION des hommes et des femmes de ce territoire parce que lorsque l'on pourra effectivement voir la réalisation plutôt que toutes ces implantations industrielles, ce seront surtout des hommes et des femmes qui dans ce secteur retrouveront de l'emploi et il me semble Mesdames, Messieurs, que la bataille de l'emploi mérite bien qu'il y ait sur cette question-là en tout cas, une unité communautaire.

M. ROBERT : M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Merci, donc c'est autant au Président, qu'au Maire de Liévin que je m'adresse, c'est une très, très bonne chose en effet que la zone de l'Alouette puisse se développer et qu'on y ait de l'activité et qu'on y crée des emplois et qu'on y ait de la circulation routière. La question, c'est quid de la sortie et de l'entrée A 21 qui, aujourd'hui est complètement saturée, en venant tout à l'heure au bureau, il y avait plusieurs centaines de mètres de voitures sur la bande d'arrêt d'urgence pour pouvoir sortir à Liévin, Bully-Grenay et on va avoir un phénomène qui va s'amplifier avec le développement de cette zone d'activités puisqu'elle va amener du transport supplémentaire et donc, on a aussi besoin d'anticiper cette situation. Donc, vous connaissez la position des élus communistes sur le fait que c'est à l'Etat de la faire parce que l'autoroute appartient à l'Etat mais il me semble que sur un autre secteur vous avez pris une autre décision, quelle est votre réflexion aujourd'hui, est-ce qu'on va attendre d'avoir un engorgement complet de ce secteur-là pour se dire qu'il faut faire quelque chose ? Ou est-ce que vous avez anticipé sur la situation pour permettre une circulation qui soit apaisée et qui ne provoque pas plus de dégâts écologiques qu'on en a déjà.

M. ROBERT : M. EVRARD, après j'ai M. LEFEBVRE et M. SION.

M. EVRARD : Très rapidement après votre intervention M. DUPORGE, je vais faire trois remarques. Vous me dites à la limite que TERRITOIRES SOIXANTE DEUX s'en sort, dont acte, je m'en satisfais évidemment, on ne peut pas négliger l'emploi. Sur ces questions de l'emploi, je vous fais remarquer si votre mémoire se permet d'y revenir que j'avais fait une intervention au Conseil Communautaire faisant remarquer notre souci qui était celui de l'humain d'abord au travers des 60 licenciements qui existaient à l'époque et de l'appel à un Cabinet de Psychologue du travail pour gérer cette situation difficile. Ensuite, vous confirmez que nous avons eu raison dans nos interventions puisque vous dites « on va sortir des difficultés financières plus vite que prévu ». Donc, nous avons bien raison de pointer du doigt l'aspect sulfureux de la situation financière de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, ça sera ma seconde remarque. Troisième remarque, je trouve quand même, que quand vous vantez M. DENEUX et je pense que c'est un homme de valeur, mais quand vous le vantez en disant il a fait tout son cursus à l'intérieur de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX et vous vous apercevez au moment des difficultés cinglantes qu'on a rencontrées, qu'il pouvait faire l'affaire, ça nous aurait fait des économies déjà sur les indemnités de licenciement sulfureuses accordées à ces prédécesseurs, non seulement ceci, mais en plus, je crois que les élus qui participaient au conseil d'administration de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, s'ils avaient cet homme qui était capable de reprendre les rênes de

TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, dans de bonnes conditions, de le sortir de ces problèmes, ils doivent être quand même mis à l'index et être signalés comme irresponsables de cette possibilité-là, d'intervenir pour prendre quelqu'un de compétent pour diriger TERRITOIRES SOIXANTE DEUX.

M. ROBERT : On va quand même arrêter le débat parce que le débat n'est pas sur TERRITOIRE SOIXANTE DEUX dans la délibération, j'ai M. LEFEBVRE, M. SION, arrêtez de lever le bras comme ça, ça me rappelle de mauvais souvenirs. M. DECOURCELLES.

M. LEFEBVRE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, j'ai 4 remarques à faire. Tout d'abord je voudrais conforter les propos de M. DUPORGE, hier au Conseil Général, nous avons débattu de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX pendant plus d'une heure et que ce rapport des activités du Président, concernant TERRITOIRES SOIXANTE DEUX a été approuvé quasiment à l'unanimité des participants toute tendance politique confondue puisqu'il a été répondu à tous les arguments négatifs et qu'on a tous constaté l'évolution très positive de TERRITOIRES SOIXANTE DEUX et le service rendu n'est-ce pas, à nos collectivités. Concernant l'échangeur d'Aix-Noulette, j'annonce à notre collègue, que le chantier vient de démarrer aujourd'hui et que donc s'il y a un certain blocage, c'est parce qu'il y a des déviations en place. J'espère, nous espérons que la population va s'habituer à ces tracasseries, le chantier doit théoriquement être terminé le 28 octobre 2018 puisque ça sera la pose du pont sur l'autoroute qui permettra à cette fameuse zone de l'Alouette un grand développement et donc, nous avons un an devant nous à la fois pour faire la commercialisation et répondre aux inquiétudes de M. CHAMPIRE. Je voudrais aussi aborder deux thèmes, tout d'abord me féliciter dans le rapport de la surqualification on va dire de la ZAC des Jardins d'Artois qui est une ZAC maintenant.....

M. ROBERT : On revient à la délibération quand même...

M. LEFEBVRE : Et bien je ne le redirai pas tout à l'heure.

M. ROBERT : Non, mais c'était déjà passé.

M. LEFEBVRE : Non, mais je le sais, on en a parlé mais je pense que là nous avons un potentiel important qui va permettre n'est-ce pas de répondre aux besoins. Et puis, je voudrais souligner l'initiative de Monsieur le Maire de Sains-en-Gohelle qui nous a demandé avec le Maire de Bouvigny et moi-même de faire une étude commune sur le site de la Cité 10 et je compte, nous comptons d'ailleurs les 3 Maires sur l'appui de la Communauté d'Agglomération parce que, sachez que cette zone de la Cité 10, justement est distribuée par l'échangeur de Bouvigny et que nous avons aussi une sortie possible en amont, ou en aval, ça dépend dans quel sens on le prend n'est-ce pas de cet échange-là, qui permettrait n'est-ce pas de désengorger, de désenclaver toutes ces zones. Voilà les 4 remarques que je voulais faire, Président.

M. ROBERT : Allez, M. SION, M. DECOURCELLES et après on conclut sur cette délibération, et M. ALEXANDRE, pardon.

M. SION : M. DUPORGE, je n'ai jamais été contre cette zone, bien au contraire, ce qui m'inquiète, c'est l'inertie et je m'aperçois que les contacts, vous en avez pris depuis des années mais qu'il n'y a rien de concret et en attendant les entreprises, ORCHESTRA, ALLOPNEUX, ONTEXT et bien d'autres s'installent et créent des emplois. Donc tout ce que je vous dis, c'est de vous méfier des conditions suspensives que vous allez accorder aux partenaires PARCOLOG et VIRTUO pour essayer de faire en sorte qu'on aboutisse plus rapidement car c'est ça l'enjeu, c'est d'aller vite, merci.

M. DECOURCELLES : Deux remarques, moi je suis assez d'accord avec ce qu'a dit M. CHAMPIRE tout à l'heure, l'autoroute A21 est saturée et ce n'est pas l'échangeur, je pense même que l'échangeur réalisé à juste titre par le Conseil Départemental va augmenter le trafic puisqu'il va faciliter les passages qui sont compliqués aujourd'hui et amener du trafic supplémentaire à cet endroit-là, je ne sais pas si vous le savez mais enfin ce n'est pas un chiffre « à Jean-Paul DECOURCELLES », il suffit d'aller regarder sur le site de l'équipement, il y a 47 000 véhicules/jour à la hauteur du château d'eau où est indiqué Liévin. Si on augmente parce qu'on facilite la vie des gens d'Artois Com, on va augmenter le trafic. Cette affaire de plate-forme va aussi augmenter les poids lourds qui sont encore plus consommateurs que d'autres infrastructures et il faut savoir que s'il n'y a pas des mesures conséquentes qui ne sont pas de la compétence puisqu'on nous l'a retirée en partie, on en avait une partie, on nous l'a retirée, à l'agglomération mais enfin, hier, pas plus tard qu'hier à 17 h 15, j'ai dû en revenant

de Lille, j'ai dû sortir à Liévin et revenir sur Lens parce que la sortie Lens Nord et la sortie Lens Ouest étaient inaccessibles et il n'y avait pas de déviation pour les travaux qui sont réalisés à hauteur d'Aix-Noulette. Donc, je pense qu'on a un véritable problème sur ce secteur-là et je vais le rajouter encore, le développement de la zone commerciale de Lens II est un élément de renfort encore et je pense sincèrement qu'on a intérêt à prendre des mesures plus que sérieuses. Pour finir, José EVRARD, alors je sais bien qu'un dicton malheureux, une phrase dangereuse disait « calomnier, il en restera toujours quelque chose » mais avant d'accuser les administrateurs, vérifie et demande à avoir accès au compte-rendu du Conseil d'Administration et tu t'apercevras d'un certain nombre de choses. Je me permets de le tutoyer parce que je le connais depuis de très longue date et j'ai toujours tutoyé même si je ne lui sers plus la main aujourd'hui. Mais pour autant, saches que dans le mandat précédent, j'étais censeur et je suis régulièrement, régulièrement intervenu sur et certains peuvent le dire, et y compris pas opposé puisque je n'avais pas le droit de vote mais je suis régulièrement intervenu sur la gestion de cette structure et les procès-verbaux sont là pour le prouver et dans ce mandat-ci avec mon collègue de Givenchy, à chaque fois qu'il y a un compte-rendu ou un débat sur des projets, il y a toujours un débat sérieux dans ce Conseil d'Administration. C'était le cas, je pense sous l'impulsion de l'ancien directeur qui est parti, M. DELILLE, qui a apporté de la transparence à la gestion de cet établissement et c'est un travail que continue Michel DENEUX.

M. ROBERT : On a beaucoup anticipé le débat sur TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, on aura quand même le rapport d'activités qui sera présenté, on aura l'occasion d'y revenir, je pense qu'on aura gagné du temps à ce moment-là. On revient à l'essence même de la délibération. M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Ce qui frappe dans le débat, c'est son côté un peu surréaliste puisque si j'ai bien compris en écoutant Laurent DUPORGE par rapport aussi à certaines remarques et certaines interventions, voilà une zone de 81 hectares qui se peuple disons de manière rapide et je comprends que ça fasse de la peine à tous ceux qui sont des prophètes de malheur et qui, quelque part doutent de la réussite de cet emplacement et des entreprises qui ont choisi de s'y installer, parce qu'effectivement quand on fait son beurre à partir du malheur des autres, il est toujours ennuyeux de s'apercevoir que tout cela peut marcher. Et bien oui, ça va marcher, je pense d'ailleurs que, si l'A21 est encombrée, il ne faut pas oublier qu'on ne peut pas traverser Liévin facilement en ce moment puisqu'il y a les travaux de B.H.N.S. donc tout cela doit être vu avec une focale plus large et enfin le débat ne portait pas sur cette délibération sur TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, c'est la raison pour laquelle, j'allais vous demander, Monsieur le Président, de revenir exactement à l'ordre du jour.

M. ROBERT : Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? M. LETOQUART.

M. LETOQUART : Alors deux secondes, la première, c'est que si on considère que la surcharge de véhicules qui est sur l'autoroute est due aux travaux du B.H.N.S., ça veut dire qu'on fait un B.H.N.S. pour ne pas chasser les voitures de nos centres-villes une fois que les travaux seront finis et du coup ça fait poser quand même quelques questions. Les 47 000 véhicules par jour, ils le sont depuis bien que les travaux aient commencé, voilà. Mais bon, ça c'était voilà... Et la deuxième chose qui est plus pour détendre l'atmosphère, mais j'essaie de ne pas corriger toutes les erreurs de langage de M. EVRARD parce que sinon on va finir à 6 h du matin tous nos conseils, mais l'humain d'abord, il s'est trompé, lui c'est les français d'abord, l'humain d'abord c'est nous.

M. ROBERT : M. EVRARD, sur la délibération, vous aviez des éléments à apporter ou non ? Une demande de vote, allez. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention, en dehors des censeurs ou des administrateurs qui ne votent pas, qui ne prennent pas part au vote. Une abstention. Vote contre ? Donc 5 votes pour le Front National parce qu'il n'y a plus de Groupe Front National, 1 vote pour le rassemblement tout seul de M. SION et ne prend pas part au vote le Groupe Communiste. C'est bien ça ? La délibération n°4, M. CARON.

M. CARON : Oui, je pense que ça ira un peu plus vite puisqu'il s'agit de ramener de l'argent dans les caisses de l'Agglo donc je pense que ça ne devrait pas faire polémique. Il s'agit du contrat d'objectif territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle, ça s'appelle du joli nom de COTRI. Je vous rappelle que nous sommes un territoire emblématique de la Deuxième Révolution Industrielle que nous avons investie, il y a toute une série d'initiatives dans notre agglo la question de la Troisième Révolution Industrielle, que notre Projet de Territoire s'est construit sur cette dimension de démonstrateur européen, de résilience territoriale, la résilience territoriale, c'est un mot un peu abscons, sauf pour ceux qui travaillent sur la question de la psychologie mais en gros c'est la capacité

à rebondir, voilà. Donc notre aggro emblématique du charbon dans une logique de rebonds et de résilience. Donc au cœur de cette question de résilience, la transition énergétique est très importante. Dans le protocole qui nous est proposé, un certain nombre d'objectifs sont discutés entre l'agglo et l'ADEME qui nous finance et si nous votons cette délibération, nous actons la possibilité de bénéficier de moyens financiers plafonnés à 450 000 € sur 3 ans, plus derrière d'aller chercher des crédits de droit commun puisque l'ADEME par exemple a un fonds de chaleur ou d'autres dispositifs d'aides qui peuvent nous accompagner dans notre stratégie. Donc, d'une part, c'est intéressant financièrement, d'autre part, je trouve que c'est intéressant parce que c'est une façon de commencer à mettre en œuvre notre Projet de Territoire dans une dimension stratégique qui est clé pour tout le monde, la transition énergétique et c'est moins de précarité énergétique pour les familles, c'est moins de problèmes environnementaux et c'est de la création d'emplois massivement.

M. ROBERT : Des remarques, des demandes de vote ? M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Le terme de COTRI ne peut pas être qualifié de joli mot, parce qu'en français c'est un mot tout à fait négatif donc j'ai du mal à comprendre, on pourrait peut-être trouver un autre acronyme que celui-là, parce qu'honnêtement, si c'est l'esprit de « COTRI » qu'on veut développer là, c'est une catastrophe.

M. CARON : C'est le terme de l'ADEME, donc si on veut les sous, il faut peut-être valider leur terme.

M. CHAMPIRE : Tu as des valeurs et une grande connaissance de la langue française.

M. CARON : Moi, ce qui compte c'est l'argent.

M. ROBERT : On évitera l'acronyme, on reprendra l'intitulé complet, ça sera plus simple. Allez, demande de vote ? Oui, Bernard.

M. BAUDE : Deux remarques qui vont vite puisqu'on parle de nom et puis sur le projet puisqu'il y a une expérience sur Méricourt, c'est sur les mots, mais on parle de livraison d'un éco-quartier, non c'est « réalisation » d'un éco-quartier, parce qu'on est avec des partenaires, on ne leur donne pas tout, et l'autre chose, c'est plus une adresse à Jean-François, il y a des commissions qui ont été repoussées sur le Pôle Métropolitain et je pense que l'on devrait aller plus loin sur les expériences sur les quartiers bas carbone.

M. CARON : Il y a un axe sur les quartiers bas carbone mais c'est très important, on est dans des périodes de transition, on sait que l'énergie ne va faire que monter, on vient de voir ce qui s'est passé sur les cyclones, dans les îles, nous, nous-mêmes on a des inondations et on voit bien tout ce qui est devant nous, donc il est urgent d'aller vers la société bas carbone, voire sans carbone. Je rappelle que le Pôle d'Excellence que nous avons sur le territoire fait référence au niveau national sur ces questions-là. Hier, j'inaugurais avec le Préfet, les nouveaux développements de Luniwatt, sur la combinaison du stockage d'énergie renouvelable de solaire éolien de géothermie, le tout couplé à la mutation sur les éco-matériaux, les économies circulaires, c'est-à-dire des matériaux dont l'énergie grise, c'est-à-dire ce qui a servi à les concevoir et leur propre contenu sont des matériaux extrêmement économes en carbone. J'en profite pour parler de la fête paysanne qui a été un grand succès dimanche et là aussi, le développement d'une agriculture avec des circuits courts, c'est une façon d'éviter de consommer du carbone plutôt que de faire venir des marchandises qui ont fait le tour du monde, voilà. Donc, derrière tout ça, c'est une stratégie de fonds pour notre aggro, nous étions emblématique du carbone relargué dans l'atmosphère et qui a procréé la richesse de la France, on ne va pas cracher sur le passé. Il est très intéressant que notre Projet de Territoire reprenne la question de cette transition-là, nous sommes particulièrement lisibles à parler de ce sujet, et donc il y a une dimension mobilisatrice. Je rappelle que le premier poste de précarité pour les habitants, c'est l'énergie et tous les maires ici savent, tous les élus, qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne se chauffent plus ou alors une pièce et donc, derrière tout ça, il y a des gros enjeux.

M. ROBERT : Pierre CHERET.

M. CHERET : Président, pour faire suite aux remarques de mes camarades de groupe et y compris après ce que vient de dire Jean-François, que la CALL ambitionne dans le cadre du P.C.A.E.T. à définir et d'un contrat partenarial, décide de poursuivre la réduction des besoins en énergie des

constructions, des mobilités, la mutation de son tissu d'entreprises vers de nouveaux modèles économiques, je rappelle qu'ici le texte : « dans une approche contributive et ouverte », tout cela fort bien et nous partageons et y compris ce que vient de dire, Jean-François sur les projections en termes de projets de recherches, etc.. Mais il serait judicieux d'avoir pour nous, des indicateurs précis pour tous ces multiples objectifs que nous donnons en les mettant en rapport avec souvent on les déconnecte un peu du volume de la population, combien de population qui est impactée, etc... Les indicateurs y compris sur l'activité des salariés, des entreprises, un ensemble d'indicateurs qui mériterait qu'on voit bien où on va sur ces objectifs. Deuxième chose, nous disons donc réduction des besoins en énergie des constructions mais là franchement, il y a quelque chose qui doit tous nous interpeller, on est forcé de constater que ces objectifs, cette vision volontariste va en la matière être battue en brèche par une nouvelle politique du logement. On voit tous les efforts, en fait aujourd'hui on voit beaucoup de bailleurs commencer à revoir leur indicateurs, leurs ambitions, je dirai en projet moyen terme, etc... Ce qui posera quand même un sacré problème, on peut être volontariste mais si c'est pour faire quelques bricoles par ci, par-là, à mon avis ce n'est pas la bonne solution. Beaucoup d'ailleurs de dossiers au niveau des bailleurs sont en train d'être vus un peu, je dirai soit en volume, soit en évolution, remis en cause et ils ne sont pas inquiets, d'ailleurs, il y a un débat national qui est engagé là-dessus. Deuxième chose, nous disons, réduction des besoins d'énergie des mobilités, vous vous doutez bien de quoi on veut causer nous, c'est que, rapidement il faut qu'on aille et on réfléchisse sur ces 3 agglos, à ce qu'il y ait une analyse, une expertise complète sur l'éventualité de faciliter les déplacements urbains et surtout en termes de gratuité pour les transports urbains. Et, ça à mon avis, on peut le décider politiquement cette analyse et y compris en lien, y compris avec ces objets de progrès au niveau de la mobilité. Donc logements et transports urbains, déplacements urbains, il y a des enjeux et à mon avis, et on a déjà pas mal d'indicateurs, si on a encore en plus des indicateurs affinés, ce n'est pas inintéressant pour aller dans ce sens-là, voilà.

M. ROBERT : C'était l'essence même de ce projet-là, d'affiner les indicateurs, de se mettre d'accord sur un contrat d'objectifs avec l'ADEME pour dire de pouvoir aussi améliorer nos politiques dans les différents domaines. On a d'autres délibérations sur l'habitat mais on va y arriver sur ce sujet-là assez rapidement. Pierre.

M. SENECHAL : J'avais prévu avec la délibération suivante mais puisque Pierre a évoqué le B.H.N.S., moi je voudrais en parler deux secondes, donc comme tu veux, alors à la prochaine.

M. ROBERT : Autant le faire avec la délibération suivante. Allez, Jean-François pour répondre là-dessus.

M. CARON : Je ne ré-ouvre pas le débat parce que je suis d'accord, etc... Je dis juste, ce n'est pas du tout une critique, on a une difficulté, c'est que ces sujets-là on les traite en commission et qu'on en a parlé en commission et qu'en commission, je le dis et je n'ai pas à donner de leçon à personne, il m'arrive de rater plein de commissions mais on a voulu aborder ces questions sur les indicateurs en commission puisque ce sujet-là, justement l'ADEME nous dit « nous préparons ensemble les indicateurs » puisque l'idée c'est de ne pas plaquer les choses, il y a une spécificité de notre territoire. Donc, je répète, je balaye devant ma porte, je ne suis pas à toutes les commissions, donc ce n'est pas ça que je veux dire, mais c'est un peu dommage qu'on n'utilise pas mieux et c'est une remarque générale pour chacun d'entre nous, ces temps de travail où du coup on peut triturer un peu, parce que là on pourrait discuter par exemple de ce que tu as en tête comme indicateurs, tu vois ! Alors que voilà, en Conseil d'agglo, si je réponds à ça, on ne s'en sort pas, voilà mais sur le fond, je partage ce que tu as dit bien entendu.

M. ROBERT : Si bien la démarche ne fait que commencer, on a amorcé aujourd'hui, on passe la délibération pour contractualiser avec l'ADEME, on pourra très bien y revenir dans le cadre de l'élaboration de ce projet, et de ce contrat d'objectif. On passe au vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? Donc, ne prend pas part au vote ? C'est bon, merci beaucoup. La délibération n°5, M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, on parlait du B.H.N.S. justement ça fait partie des délibérations que nous passons beaucoup actuellement avec diverses communes et les 3 communautés d'agglomération. Il s'agit d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le S.M.T. et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin puisque vous souhaitez Président profiter de ces travaux de B.H.N.S. et plus exactement, là c'est la ligne Bulle 3, pour procéder à la requalification également du parc

d'activités des Renardières et ceci afin d'optimiser les moyens humains financiers, techniques et bien vous souhaitez voir le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études, travaux de requalification de ce parc d'activités et le montant estimé des travaux est de 2,6 millions d'€ mais bien évidemment le décompte général se fera à l'issue des travaux quand ils seront terminés.

M. ROBERT : Patrice DELALEU doit se souvenir de la réunion avec les entreprises du parc, il y a bon nombre d'années qui vont pouvoir avoir aussi un outil approprié. Pierre.

M. SENECHAL : Oui, ce n'est pas tout à fait l'objet de la délibération mais vous évoquez le B.H.N.S. donc je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'interrogations des habitants notamment au regard de ce qu'a pu déclarer Nicolas HULOT, les habitants nous interrogent sur le fait d'avoir choisi un hybride diesel électrique, on entend parler beaucoup de particules fines, ça leur fait peur et on entend aussi que les mesures gouvernementales vont entraîner des dépenses supplémentaires pour le diesel. Donc, nos habitants nous demandent si on ne sait pas trompé, s'il ne faut pas réfléchir à nouveau sur ce sujet. Et puis, j'ai une deuxième question quid du B.H.N.S. et des communes rurales, nous on n'a pas de B.H.N.S., nous on n'a pas de travaux chez nous, alors vous allez dire qu'en ce moment vous vous plaignez parce que ce n'est pas marrant, mais nous on n'a pas l'occasion d'avoir des belles routes, on n'a pas l'occasion d'avoir des trottoirs tout neufs. Le B.H.N.S ne vient pas chez nous, alors moi j'ai une demande à faire ce soir, mon ami Pierre CHERET lui demande bien large, moi je demande simplement la gratuité pour les communes rurales qui participent aux frais de réalisation du B.H.N.S. mais qui n'ont rien. Je vous demande la gratuité pour les communes rurales tout au moins aussi la gratuité pour se rendre des communes rurales jusqu'aux premières stations du B.H.N.S. ce serait de bonne guerre. Je pense que je ne dois pas être le seul.

M. ROBERT : Il y a d'autres questions ? Pierre CHERET, Jean LETOQUART.

M. CHERET : A moins que vous vouliez répondre à Pierre SENECHAL, mais bon parce que moi j'ai une petite interrogation, d'abord il y avait une faute mais on a rectifié 2,6 € H.T., à mon avis c'est 2,6 millions, or la Renardière c'est à l'entrée n°9 de la Rcade de l'A21. Alors, on n'a pas de détail des lieux d'implantation des travaux prévus à cet effet. A mon avis, ça serait bien qu'on sache exactement ce qu'il en est, si c'est pour contribuer au rond-point du côté droit à la limite, ça poserait question, alors on va ajouter 2,6 millions au financement de la CALL sur la future entrée du C.H.L., donc voilà, c'est une question parce que si c'est pour contribuer à ça, à mon avis là, on n'est plus dans le même domaine que le B.H.N.S..

M. ROBERT : Non, c'était la même question ? Pour ce sujet-là, on est vraiment sur la desserte du parc, on pourra adresser les plans, c'est profiter de la possibilité offerte par le S.M.T. comme beaucoup de communes ont contractualisé d'ailleurs avec le S.M.T. dans ce domaine-là et sur la desserte des entreprises, pour y passer, vous voyez que les plaques d'égouts sont un peu surclassées par rapport à la voirie actuelle dans le secteur, il y a un gros besoin aussi et donc là, c'est uniquement sur la desserte du parc d'activités dans le cadre des travaux du B.H.N.S. donc on fait d'une pierre deux coups. M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, je veux quand même, le Syndicat Mixte des Transports, je voudrais quand même signaler, il y a des règles qui ont été diffusées pour celles et ceux qui en sont administrateurs, je voudrais quand même leur dire qu'on ne plaisante pas avec ces règles qui ont été éditées, et ce n'est pas pour desservir ceci ou cela. S'il y a des travaux, c'est tout simplement parce qu'ils sont utiles au B.H.N.S. et avant de porter sur ce type de jugement, je préférerais que l'on vienne éventuellement que vous me sollicitiez et je transmettrai bien évidemment l'ensemble des plans qui pourraient vous être utiles afin d'avoir la parfaite connaissance effectivement de cela avant d'émettre quelques hypothèses, qui, je le dis, ce n'est pas sain, on a l'impression que le S.M.T. ferait des choses pour l'un et pas pour les autres, etc... franchement, c'est tout l'inverse qui se produit au S.M.T et j'ai toujours insisté et je le dis fortement auprès de l'ensemble des membres du S.M.T., pour dire qu'il y avait des règles, que ces règles seraient mises en place de manière commune identique pour chacune et pour chacun donc j'ai du mal à entendre cela parce que c'est manquer de respect et puis c'est faire penser qu'il n'y a pas de sérieux dans les engagements qui ont été pris au sein du Conseil Syndical du S.M.T. S'agissant du monde rural, mon Cher Pierre, le B.H.N.S. nous le disons très directement, oui il ne peut pas passer partout et quand on voit le coût d'un B.H.N.S., effectivement il ne passera pas partout. Sinon, vous voyez la facture s'envoler et la facture je le rappelle, elle est

payée principalement, effectivement par les entreprises au travers de leur contribution versement transport et pour une partie minime certes, par effectivement les citoyens au travers des versements qui sont apportés par les différentes communautés d'agglomération. Sur la gratuité, le débat a déjà eu lieu, alors sur le mode, pitié Pierre, on a eu déjà x fois le débat sur la motorisation, je rappelle que ce n'est pas un diesel, le bus ne va pas fonctionner au diesel, c'est un hybride ce qui est une grande avancée effectivement par rapport au diesel pur d'aujourd'hui et je rappelle en plus que pour la première fois, sur le territoire national, il y a une ligne en terre qui va fonctionner à l'hydrogène, ce qui fait de notre agglomération quand même et bien une agglomération qui va être en avance par rapport à toutes les autres agglomérations de France, je crois qu'il faut surtout voir cela plutôt que l'inverse là également. Sur la gratuité, on peut lancer le débat, il a déjà été lancé, il a été quelque part tranché mais il peut être réouvert à tout moment mes Chers Camarades, mes Chers Amis, parce que je vais vous donner une somme, moi, je suis aux ordres, la somme vous la reprenez une fois pour toute, c'est 15 millions d'€, si vous voulez que ce soit gratuit, 15 millions d'€ qui devraient payer, qui doivent être payés par les différentes communautés d'agglomération si on veut effectivement instaurer la gratuité. Le débat est effectivement ouvert.

M. ROBERT : Si c'est sur le B.H.N.S. on y reviendra à un autre moment, on va revenir sur la délibération. Donc on prend la délibération.

M. CHERET : Donc, si je me suis permis d'intervenir, c'est qu'il manque de précisions dans cette délibération, s'il y avait eu de la précision, cette question qui n'est pas du mépris mais de l'interrogation, inmanquablement, il n'est pas question ici de perdre son temps avec le mépris des uns et des autres, il y en a qui sont spécialistes, laissons leur cette opportunité. La deuxième chose, les chiffres, moi je veux bien que tu lances 15 millions d'€ mais d'où sort ce chiffre, nous on veut bien avoir un débat approfondi. Quand on parle au niveau du groupe et des groupes y compris des autres agglos, on parle d'avoir une expertise sur cela, chiche qu'on ouvre et s'il y a une opportunité et si certains l'ont décidé, c'est qu'à un moment donné, il y avait une opportunité et ils l'ont fait en étudiant les choses, donc on met les choses au clair et on y va.

M. ROBERT : Les chiffres sont transparents, ils ont fait déjà l'objet d'une présentation ici avec le rapport d'activités, le Conseil Syndical permet aussi d'avoir ce type de discussion. Voilà, il y a des lieux qui sont adaptés. Aujourd'hui la présentation qui est faite c'est sur l'utilisation de la possibilité qui est offerte par le S.M.T. dans le cadre d'une requalification du parc d'activités, les débats ne sont pas fermés mais il faut les tenir aussi dans les lieux qui sont peut-être plus propices pour dire de les avoir sur des débats constructifs et pas sur des débats qui sont là, peut-être pas forcément faciles à mener, faciles à avoir des conclusions productives, collectives. La délibération 5, on l'a met au vote. Vote pour ? C'est bon. Abstention ? C'est bon, merci beaucoup. La 6, M. CARON.

M. CARON : Alors il s'agit de l'arrivée d'un nouveau cluster Pôle d'Excellence, le mot cluster peut être moqué, moqué c'est un anglicisme mais l'idée c'est un regroupement d'acteurs, de formation, de partenaires autour d'un sujet qui est donné. Donc là, il s'agit de la dématérialisation numérique qui est quand même un sujet extrêmement important pour tout le monde et notamment pour les administrations et les collectivités, autour des sujets également de cyber-sécurité. On voit bien aujourd'hui, qu'on peut avoir une déstabilisation du système informatique complet et quasiment tout en dépend. Donc cette jeune association regroupe une dizaine d'entreprises spécialisées dans ces domaines et elle souhaite s'installer dans notre communauté d'agglomération, il vous est proposé d'accompagner financièrement ce cluster à hauteur de 55 000 € pour permettre son implantation et son développement. J'en profite pour dire, qu'une des politiques d'aide à nos Pôles d'Excellence/cluster, où on a toujours des jeunes entreprises qui cherchent à se positionner, à émerger sur les marchés quels que soient les domaines, on en a cité tout à l'heure avec Vivalley par exemple et on pourrait en citer d'autres. Nos communes, notre aggro, peuvent être pour ces gens-là leur premier terrain d'expérience et de développement. Je prends par exemple, ceux qui travaillent sur des applications de découverte du territoire en matière de tourisme, et bien la façon d'où nous même, on travaille avec eux pour leur débloquent des marchés, des expériences et des références, c'est extrêmement important. Moi, ça me paraît important, que plus que de donner des financements directs à une entreprise avec tout le biais de la captation de financements, pouvoir avec des jeunes créateurs issus de notre territoire et installés dans notre territoire, pouvoir leur donner des espaces de travail et de développement, je pense que c'est une piste intéressante. Et en tout cas sur la question de la dématérialisation, on est tous confrontés à ce sujet-là. Alors quand on fait nos appels d'offres,

quand on regarde, d'avoir en arrière-plan, ils font le choix de s'installer chez nous, je trouve que c'est une politique intéressante.

M. ROBERT : Vous avez vu dernièrement l'entreprise n'ayant pas eu les moyens de protéger ces fichiers, doit mettre la clé sous la porte et licencier des personnes. Des demandes de vote ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. On poursuit, M. CARON, la 7.

M. CARON : Donc il s'agit d'une démarche qui est engagée sur trois agglos d'aide à la mise en place de garages solidaires, donc appuyer sur des emplois d'insertion, de permettre d'accéder à des réparations dans des conditions financières acceptables. Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de 20 000 € à l'Association INITIATIVE SOLIDAIRE qui est porteuse de ce projet. Dans notre agglomération, cette association a conventionné avec TRANS DEV pour l'accompagnement de 3 garages solidaires sur les agglos du Syndicat Mixte Artois Gohelle dont on vient de parler avant dans le cadre de la D.S.P. qu'elle a obtenue. Donc, c'est de l'économie sociale et solidaire.

M. ROBERT : M. CHAMPIRE, pardon Naceira, une demande de vote. M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Oui de voir Jean-François défendre les garages automobiles pour maintenir l'existence en ville de vieux véhicules pollués, c'est toujours un plaisir, merci beaucoup.

M. CARON : Tu crois peut-être que je ne me déplace qu'à pied ?

M. ROBERT : Allez, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Oui, vote contre ? Il n'y en a pas. Délibération n°8 alors en l'absence de M. LEMAIRE, c'est Alain ROGER qui rapporte.

M. ROGER : Oui, Monsieur le Président, il s'agit de mettre en application le décret du 7 mai 2017 relatif au fonctionnement de l'Agence qui modifie la composition et les rôles de la Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat. La délibération acte le retrait d'un membre titulaire et suppléant pour le collège représentant Action Logement et propose conformément au décret un membre titulaire et un suppléant supplémentaire pour le domaine social. De même, les missions des commissions sont recentrées et limitées au recours gracieux, aux conventions d'opérations importantes de réhabilitation et aux validations des bilans annuels et du programme d'actions territoriales. Ces changements ont pour but de minimiser les délais d'instruction en faveur des bénéficiaires. De plus, suite à la démission en juin d'un membre titulaire du domaine social, la nomination du remplaçant est intégrée à la délibération. Donc, on vous propose dans le domaine du 1% logement, le membre titulaire M. Gilles MORCHIPONT, représentant Action Logement, le membre suppléant, représentant toujours Action Logement, MME Alberte GRAVINA et dans le domaine social M. José VALLANTIN DULAC, représentant l'Immobilière Sociale 62 comme membre titulaire, MME Lysiane DELEDEUIL, représentant l'Immobilière Sociale 62 comme membre suppléant, et M. Daniel SAMON, représentant UFC QUE CHOISIR, membre titulaire remplaçant MME Françoise DUHEN. Et il faut valider également la liste annexée reprenant la liste des membres de la nouvelle composition de la CLAH.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On poursuit la 9.

M. ROGER : Alors la 9, c'est la convention d'Utilité Sociale 2018-2023. Donc, les lois dites ALUR relatives à l'égalité, à la citoyenneté imposent à chaque bailleur d'élaborer sa Convention d'Utilité Sociale qui doit le lier à l'Etat pour la période 2018 à 2023. Ces documents doivent être élaborés avec le 31 décembre pour une signature au plus tard en juin 2018 avec une application au 1^{er} janvier 2018. Chaque bailleur au travers de cette convention concrétisera et territorialisera ses objectifs et ses engagements en matière de politique patrimoniale, de politique sociale, de qualification de son patrimoine ainsi que ceux relatifs aux attributions et au peuplement résidentiel. Le législateur prévoit que les E.P.C.I. peuvent être associés à l'élaboration des C.U.S.. A leur demande, ils peuvent être cosignataires de ces conventions aux côtés des bailleurs et de l'Etat. Comme nous sommes devenus un chef de file dans la politique de l'Habitat et du logement, donc on propose de consigner les C.U.S. des trois principaux bailleurs de notre territoire, soit Maisons & Cités, Soginorpa Pas-de-Calais Habitat et la S.I.A. et de s'associer pleinement à l'élaboration des C.U.S. des autres bailleurs, sans toutefois en être signataire. Donc, vous autorise, Monsieur le Président, à signer les Conventions d'Utilité Sociale avec les trois bailleurs.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? C'est adopté. On continue, M. ROGER la 10.

M. ROGER : Alors, nous avons deux CRAC à valider, la Convention Publique d'Aménagement de l'An 2000 ainsi que celle du Pôle d'Excellence Sportif. Je ne reviendrais pas sur ce qui a été fait en 2016, ni également ce qui va être fait en 2017 mais néanmoins pour la Convention Publique d'Aménagement de l'An 2000, le bilan au 31 décembre 2016 laisse apparaître un montant de dépenses de 18 843 033 € H.T. et de recettes pour 17 211 437 € H.T. soit une balance hors amortissements de - 1 631 596 € H.T.. Et pour le Pôle d'Excellence Sportif, bien évidemment on votera ces deux délibérations séparément. Le bilan au 31/12/2016 laisse apparaître un montant de dépenses de 28 198 377 € H.T. et des recettes pour 28 738 522 € H.T., soit une balance hors amortissements de 540 145 € H.T..

M. ROBERT : Alors, une demande de vote pour les délibérations ? Non, donc on considère que la 10 et la 11, pardon une demande de vote, c'est ça ? Abstention, donc on va voter. La 10, est-ce qu'on considère que la 10 et la 11 sont de la même teneur au niveau des votes ? Oui, allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Vote contre ? Donc, le groupe communiste ne prend pas part au vote et la 11 pareil. La 12, M. ROGER toujours.

M. ROGER : Alors Lens et Vendin-le-Vieil, acquisition de terrains et d'ouvrages auprès de la SNCF. Donc dans le cadre de l'Eurovelo, je vous rappelle que l'Eurovelo est le réseau des itinéraires cyclables européen. 15 routes longue distance permettent de traverser le continent entier et nous, nous sommes concernés par l'itinéraire n°5, donc il traverse le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Aujourd'hui, cet itinéraire est aménagé entre le Pôle d'Excellence Sportif à Angres et la rue Thomas Edison à Lens. Il le sera prochainement entre la rue Thomas Edison et la base du 11/19 dans le cadre du Parc Centralité. Donc un linéaire de 12 km situé entre la Base du 11/19 et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, fait l'objet d'un projet d'aménagement porté par l'Etablissement Intercommunal et s'inscrivant dans les ambitions du Projet de Territoire. Ce tronçon emprunte principalement l'ancienne voie ferrée entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil. Donc afin de mener ce projet à bien, il convient d'acquérir le foncier correspondant et appartenant à la SNCF soit aux environs de 110 544 m². Deux ouvrages sont situés également sur ce tracé. Donc la transaction pourrait être menée moyennant le prix de 1 € H.T./m² pour les terrains et de 1 € symbolique pour les ouvrages, tous frais Notaire, T.V.A. le cas échéant à la charge de l'acquéreur. Donc des frais de délibération correspondant au coût de mise en sécurité de la voie ferrée par la SNCF sont estimés à 72 000 €. Par ailleurs, la SNCF est propriétaire d'un foncier longeant le Parc d'Activités du Bois Rigault sur le territoire des communes de Lens et Vendin. La SNCF propose également à l'établissement intercommunal de maîtriser ces terrains soit environ 26 125 m² dans les mêmes conditions financières, c'est-à-dire 1 € H.T./m². Donc, ce foncier pourrait permettre à la Communauté d'Agglomération d'y aménager une piste cyclable reliant l'itinéraire de l'Eurovelo au Parc d'Activités du Bois Rigault. Donc, le but de cette délibération, c'est de signer avec la SNCF ou toute autre personne physique ou morale la promesse réciproque de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée des biens, puis l'acte d'achat relatifs aux terrains et ouvrages repris en annexe de la présente, et tout document qui s'avérerait nécessaire dans le cadre de la prise en charge et du paiement des frais de libération estimés à 72 000 € et le prix d'acquisition des terrains qui s'élève à 1 € H.T./m² et 1 € pour les deux ouvrages.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : Oui, aujourd'hui je peux me permettre d'intervenir sur les discussions, le droit de réserve est dépassé. Je veux d'abord féliciter ceux qui ont négocié ce tarif-là et je sais en conséquence par mes fonctions antérieures que c'est plutôt rare. Je tiens à faire deux types de remarques, il faut savoir qu'il y a une jurisprudence qui avait été établie il y a quelques années maintenant avec un sujet, avec V.N.F.. Il faut savoir que la responsabilité d'un ouvrage est toujours portée par celui qui passe dessus, c'est-à-dire que là, puisqu'il s'agit de pont-rail, c'est donc le futur acquéreur de ces ouvrages même s'il les a au franc symbolique, qui en aura la responsabilité pour les remettre en état, parce qu'il y a quelques menus travaux à faire, pour nous demain en assurer l'entretien et tout ça. Je ne mets en doute personne, je me doute que les services ont dû, puisqu'ils hochent de la tête, se préoccuper de ces questions-là. Avec l'acquisition de l'ouvrage et notamment celui qui traverse l'A 21, il va nous être permis de donner une possibilité d'accessibilité renforcée pour un nouveau quartier, celui de la Fosse 8, côté Lens mais aussi de toute cette zone qui est sur Vendin et qui est un quartier très populaire. Et, je pense qu'il ne faut pas injurier l'avenir et quand il s'agit d'acquérir en même temps, et même si je sais que le maire de Vendin, anime au titre de l'agglo des

besoins importants pour des développements économiques sur la parcelle communautaire que la Communauté d'Agglomération va acquérir, moi je souhaite qu'il y ait un gabarit assez large de part et d'autre, les ouvrages qui vont être construits, piste cyclable et voie piétonnière, pourquoi ? Parce que, je vous disais, je pense qu'il faut éviter d'injurier l'avenir et de réfléchir demain à un mode de transport collectif, doux, intelligent qui pourrait utiliser cet itinéraire-là pour desservir une zone de population importante et ainsi renforcer les caisses du service public du S.M.T., ce qui lui permettra peut-être plutôt que d'accorder globalement la gratuité mais réfléchir à d'autres tarifications plus attrayantes encore pour développer la fréquentation puisqu'on a une fréquentation qui est inférieure à 1 voyageur par kilomètre d'offre et que, on est de ce point de vue-là, le dernier réseau conséquent de France. Donc, on a à se préoccuper de ces questions. Mais enfin, je reviens au sujet initial, moi je souhaite vraiment avoir une assurance qu'on réfléchisse et j'avais déjà sollicité d'ailleurs les services et le Directeur Général des Services sur ce sujet-là, quand ces questions-là ont été abordées, d'avoir un gabarit suffisant pour demain avoir un projet autre parallèle, d'où celui de la piste cyclable et de la voie piétonnière. Si ce n'était pas le cas, je ne voterai pas cette délibération.

M. ROBERT : M. HIEL.

M. HIEL : Je n'interviens pas en tant que Maire de Vendin-le-Vieil mais comme Conseiller Communautaire. Il faut ajouter à cette acquisition, le fait qu'on va pouvoir désenclaver des terrains et on a déjà des gens qui sont intéressés pour y mettre des entreprises. Donc, je pense que c'est une bonne affaire et ça nous permettra aussi, le long de la voie, parce que la voie est quand même considérée comme friche actuellement, ça permettra de l'améliorer, d'être au niveau environnemental dans une politique douce de déplacement. Je crois que c'est une bonne affaire.

M. ROBERT : Pour répondre à la logique de déplacement, de mémoire je pense que la largeur du tablier fait 5 m, je crois sur le pont, ce qui permet de faire 2 m de voie « douce » et de garder 3 m pour demain pour un développement de transport collectif parce qu'on a les voies qui sont déjà réalisées sur la partie Grande Résidence, mais on a surtout derrière tout le développement qui est déjà identifié le long d'Eurovelo et le long de la route de Vendin qui mène à Pont-à-Vendin.

M. DECOURCELLES : Je vais préciser parce que je pense qu'on ne s'est pas compris, sur le gabarit du pont-rail, je le connais, c'était une voie unique et je connais les dimensions et qu'aujourd'hui il a cette dimension-là et si on ne fait que de l'entretien et de la remise à niveau, on utilisera forcément ce gabarit-là. On peut imaginer que demain, parce qu'on aura un gouvernement qui aidera les collectivités réellement parce que la gauche sera revenue au pouvoir à tous les niveaux et donc on aura des moyens et des investissements courageux pour élargir cet ouvrage, mais ça serait complètement « couillon » parce qu'on ne pourra plus le faire, si à la sortie de cet ouvrage, la part qui reste sur le foncier, c'est un entonnoir. On aura le même problème qu'à Aix-Noulette sur le réseau routier, actuellement avant les travaux du Conseil Départemental. Moi, je pense qu'il ne faut pas prendre des mètres et des mètres, mais si on neutralisait 3 mètres de part et d'autre de ce gabarit qu'on va travailler par un espace qui préserve un espace vert ou un truc comme ça, qui nécessite peu d'entretien, y compris avec du minéral, on ne va pas priver le développement économique de beaucoup de choses et on se garantit l'avenir demain.

M. ROBERT : Mais je répondais par rapport au pont parce qu'aujourd'hui c'est ce qui conditionne la dimension du projet tel qu'on le connaît et après les terrains sur la Grande Résidence, on les connaît sur Vendin, Didier veut intervenir. Voilà, l'idée c'est aussi de voir comment ce quartier qui est en plein développement aussi du côté de Vendin participe à une vraie stratégie de déplacement au niveau de l'agglomération. Didier.

M. HIEL : Je voulais dire Président, c'est qu'avec Bertrand, c'est quand même un acteur important dans cette affaire-là pour les transactions avec la S.N.C.F., il faut le dire, on a travaillé sur le sujet déjà depuis très, très longtemps et actuellement si mes souvenirs sont bons, il y a une bande de 4 m de chaque côté de la voie et qui font partie des m² qui ont été évoqués tout à l'heure.

M. DECOURCELLES : J'étais intervenu auprès de toi et auprès de Bertrand au moment où la SNCF, là j'y étais encore, vous a proposé l'acquisition de ce terrain-là. Donc, je ne vous prends pas au dépourvu, c'était quelque chose dont je vous avais parlé à l'époque.

M. ROBERT : Qu'on a intégré. Allez, on vote la délibération où ce n'est pas la peine ? Allez, c'est bon. Allez vote pour, par principe ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas non plus. Je vous propose c'est que l'on fasse la délibération n°35 qui a été remise sur table parce que c'est la suite logique de la délibération n°12, ça fait un peu tourner les pages mais ça donne de la cohérence.

M. ROGER : C'est ce que j'allais vous proposer Monsieur le Président, parce qu'en plus des acquisitions vues dans la délibération précédente, la S.N.C.F. au regard de cette situation, donc la S.N.C.F. souhaite que la Communauté d'Agglomération procède à l'acquisition de terrains qui se situent le long du parc d'activités du Bois Rigault Sud et de la RN 47 dénommée le cavalier. Dans ce cadre, il est proposé d'intégrer l'aménagement du cavalier au dossier de maîtrise d'œuvre de l'Eurovelo n°5. Deux lots seraient ainsi constitués, donc le lot 1 qui concerne l'aménagement de l'Eurovelo et le lot 2, l'aménagement du cavalier. Donc au regard de l'intégration du lot 2 au dossier de maîtrise d'œuvre, les autorisations de programme devront être augmentées. A savoir pour les services pré-opérationnels plus 50 000 € T.T.C. et les travaux d'aménagement plus 600 000 € T.T.C.. Donc, le but de la délibération c'est d'assurer la maîtrise d'ouvrage du lot 2, de valider et d'approuver le programme technique du lot, de vous autoriser, Monsieur le Président, à lancer un appel d'offres ouvert pour engager la réalisation de la maîtrise d'œuvre du lot 2, aménagement du cavalier, de vous autoriser à signer les marchés correspondants et toutes pièces s'y rapportant, de vous autoriser également à solliciter les subventions auprès de tous financeurs pour les lots 2 et déposer toute demande de subvention et de vous autoriser à signer les conventions d'attribution des subventions adhoc ainsi que les subventions afférentes.

M. ROBERT : La suite logique. M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Donc, si j'ai bien compris la S. N.C.F. veut se débarrasser du cavalier, à quel tarif ?

M. ROGER : Normalement, c'est 1 €

M. CHAMPIRE : Ce n'est marqué nulle part dans la délibération.

M. ROBERT : Là, c'est pour lancer la procédure d'aménagement derrière, on l'a acheté avant...

M. ROGER : C'est écrit dans la délibération précédente.

M. ROBERT : On l'achète dans la 12 et on l'aménage dans la 35. On achète les terrains dans la 12, aux conditions à 1 € du m² tel que ça a été évoqué par Alain ROGER et dans la 35, c'est comme on a déjà une opération engagée sur l'Eurovelo n°5, on profite pour la compléter.

M. CHAMPIRE : Dans la 12, il est marqué que c'était pour Eurovelo n°5 et le cavalier ne fait pas partie d'Eurovelo n°5, donc il ne peut pas être concerné par le prix d'achat de la 12 puisque c'est un achat supplémentaire.

M. ROGER : Excuse-moi, c'est écrit : par ailleurs la S.N.C.F. est propriétaire d'un foncier longeant le Parc d'Activités du Bois Rigault Sud et la RN 347 sur le territoire des communes de Lens et Vendin. La S.N.C.F. propose également à l'établissement intercommunal de maîtriser ces terrains dans les mêmes conditions financières, 1 € H.T. du m².

M. HIEL : C'est toute la voie ferrée avec l'assise.

M. ROBERT : M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : C'est parce que, Christian, il y avait la voie de desserte qui passait par l'ouvrage mais après c'était le départ du chemin de fer des Houillères qui allait jusqu'à un poste d'aiguillage, je suppose qu'il existe encore, c'était un peu après le carrefour et là c'était jusqu'à la S.N.C.F. et après c'était les houillères.

M. ROBERT : Une demande de vote ? Non, adopté, merci. On poursuit la 13.

M. ROGER : Alors la 13, c'est l'acquisition de terrains auprès de Maisons et Cités dans le cadre du Parc Centralité. Donc par délibération en date du 29 juin, la Communauté d'Agglomération a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du projet d'aménagement Chaîne des Parcs composé du Parc Centralité et du Parc Souchez Aval. Donc afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient d'acquérir les 16 parcelles non bâties, sises rue Molière à Lens, appartenant à Maisons et Cités. La transaction pourrait être menée moyennant le prix de 9 500 € H.T. conformément à l'avis rendu par le service des Domaines. Donc le but de cette délibération, Monsieur le Président, c'est de vous autoriser à signer avec Maisons et Cités, ces différentes acquisitions.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. Pardon, demande de vote. Vote pour ? C'est bon merci. Abstention ? Une. Pas de vote contre ? Merci beaucoup. La délibération n°14. M. DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Oui, merci Président, suite à l'évolution des statuts de l'association Droit de Cité, désormais notre Communauté d'Agglomération dispose d'un siège au Conseil d'Administration. Donc, il nous est proposé ce soir de désigner ce représentant, sachant que j'ai proposé ma candidature lors de la dernière commission Cohésion Territoriale et qui a été acceptée.

M. ROBERT : Allez, pas de demande de vote ? Bernard.

M. BAUDE : Nous, on trouve très bien qu'on soit au sein de Droit de Cité ça ne pose pas de problème, ça ne pose pas de problème non plus sur Philippe mais c'est depuis le début du mandat suite à notre « divorce » de l'exécutif, qu'on a décidé de s'abstenir sur les représentations de la CALL dans les Instances Tierces. On s'abstiendra.

M. ROBERT : Donc on vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas, le décompte est bon, merci beaucoup. La 15, Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, Président, permettez-moi de lier la 15 et la 16 puisqu'il s'agit dans les 2 cas des rapports sur le prix et la qualité des services, l'un de l'assainissement et l'autre de l'eau qui sont fortement liés, forcément. Il s'agit tout simplement d'approuver le rapport de synthèse dont je suis persuadé que vous avez tous lu les 50 pages et que vous connaissez par cœur. La rue Delory est faite M. HIEL.

M. ROBERT : Demande de vote sur la 15 et 16 ? Non, c'est adopté. M. BLANCART peut poursuivre avec la 17.

M. BLANCART : Alors la 17, je vous rappelle que nous nous étions rapprochés du SYMSAGEL pour mettre en œuvre un programme d'actions suite aux inondations de l'année dernière. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre ce programme d'actions pour la prévention des inondations qu'on appelle donc un P.A.P.I. et ce P.A.P.I., est une figure imposée pour permettre à la fois les travaux cohérents et peut-être obtenir des subventions. Je tiens à souligner au passage avant de répondre, la diligence du SYMSAGEL qui s'est saisi, qui nous a sorti un P.A.P.I., juillet, août, septembre. Si vous connaissez beaucoup d'administrations qui sont réactives à ce niveau-là, vous me faites signe.

M. ROBERT : M. SION.

M. SION : Oui, d'abord M. ROBERT, je vous renvoie votre mépris en pleine figure. Le rassemblement Bleu Mine, c'est 5,4 % d'électeurs à Lens aux dernières élections. Je me demande combien vous auriez fait sans les débris de votre parti....

M. ROBERT : M. SION, je vous rappelle juste qu'ici...

M. SION : Laissez-moi parler s'il vous plaît, je ne vais pas me laisser insulter continuellement comme ça.

M. ROBERT : Ça n'est pas vous qui avait la police de cette assemblée, M. SION. On peut poser une question et je vous écoute.

M. SION : Et deuxièmement 13 grands électeurs m'ont suivi aux dernières élections, c'est vrai que ça n'est pas beaucoup mais sans frauder et j'invite votre parti à faire la même chose.

M. ROBERT : Je ne savais pas que vous étiez là en pleine campagne. M. SION vos propos doivent se tenir aux propos liés à la délibération.

M. SION : Quand je suis insulté, je réponds Monsieur.

M. ROBERT : Oui, et bien il faut être plus réactif dans ces cas-là.

M. SION : C'est vous qui tenez le micro.

M. ROBERT : Vous pouvez avoir la parole depuis tout à l'heure, franchement M. SION, vous vous rapportez à la délibération sinon vous n'avez plus la parole.

M. SION : Concernant cette délibération, je rappelle que j'étais le 1^{er} élu par voie de presse à avoir proposé le P.A.P.I. et dans cette édition de la Voix du Nord du 6 juin 2016...

M. ROBERT : Vous citez la Voix du Nord quand ça vous intéresse.

M. SION : Je rappelais que ce P.A.P.I. existe depuis 2002. Alors quand j'entends M. BLANCART.

M. ROBERT : Attendez M. BLANCART.

M. BLANCART : Non, non M. SION, je vous interromps, excusez-moi je coupe la parole, ça m'énerve d'entendre des conneries. Il n'y a pas de P.A.P.I. depuis 2002 puisque les P.A.P.I. n'existaient pas en 2002.

M. SION : Non, leur instruction pouvait commencer et quand j'entends et en tout cas, si ce n'est pas 2002, ce n'est certainement pas 2017.

M. BLANCART : Monsieur le P.A.P.I. ne pouvait pas commencer parce qu'il doit être porté par une structure qui s'appelle un SAGE., or le SAGE Marque Deûle n'existe toujours pas à cette date.

M. ROBERT : Allez, M.SION finissait votre question.

M. SION : Non, il y a bien d'autres, non je ne vous laisserai pas Monsieur.... Il y a bien d'autres agglomérations qui ont profité de P.A.P.I., il y a plusieurs années et quand j'entends, M. BLANCART, que vous dites qu'en 3 mois, on peut avoir gain de cause, c'est la preuve que M. ROBERT a eu un peu de retard à l'allumage et que cette possibilité aurait pu être utilisée depuis bien longtemps, merci.

M. ROBERT : Voilà, comme ça vous avez réussi à caser votre petit couplet mais on attend toujours la question. Non, je sais bien qu'il n'y a pas de question, j'ai l'habitude.

M. SION : De toute façon les questions vous n'y répondez pas.

M. ROBERT : M. SION, vous n'avez pas la parole, vous l'avez demandée, vous n'avez pas posé de question, donc c'est tout. On met au vote la délibération n°17. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Non plus. J'en profite comme vous avez cité les sénatoriales, pour saluer l'arrivée de Sabine Van Hegh et la féliciter pour son élection ce dimanche qui était correspondante du Groupe Republicain et donc qui nous représentera et qui représentera notre territoire au sein de l'assemblée parlementaire, le Sénat. La 18, M. BLANCART.

M. BLANCART : Il s'agit sur la Déchèterie de Pont-à-Vendin, il s'agit d'une servitude au travers cette fois-ci d'une convention avec le Domaine Public Fluvial pour la mise en œuvre du dévoiement d'une conduite d'eau.

M. ROBERT : Des questions ? C'est adopté. Merci beaucoup, la 19.

M. BLANCART : Et bien il s'agit à nouveau de servitude, cette fois-ci, à Wingles, au carrefour Pezé et Calvaire, mise en œuvre d'un ouvrage de 600 m3 enterré pour permettre l'infiltration et la mise en œuvre des conduites. Et toujours à Wingles, on les gâte un petit peu mais c'est tout simplement, je

tiens à le préciser, l'assainissement et l'infiltration des eaux usées, ça permet d'améliorer la qualité de l'eau que l'on produit à Wingles. Donc, la deuxième partie, c'est la 19 et la 20 donc il s'agit cette fois-ci de la rue du 8 mai et de la rue Guédé, c'est pareil. Convention de servitude pour 1 € à chaque fois avec la commune et Maisons et Cités.

M. ROBERT : Des demandes de vote sur la 19 et la 20 ? Non, c'est adopté. Merci. La 21, Philippe LA GRANGE.

M LA GRANGE : Oui, donc la 21 concerne la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'installation de bornes d'apport volontaire enterrées. Au travers d'un marché de fournitures dont la Société ASTECH est titulaire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a la possibilité d'acheter des bornes d'apport volontaire enterrées pour fournir les communes. Ces bornes sont strictement réservées aux projets d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage est communale. Ainsi, neuf abords de voirie situés rue Paul Bert, rue François de La Rochefoucauld et rue Tassette pourraient être mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin par la commune de Lens. Les bornes enterrées, destinées à collecter les ordures ménagères en sacs, les emballages recyclables et papiers ainsi que les emballages en verre, seraient ainsi réparties : Rue Paul Bert, deux fois 7 bornes de 5 m³ et 2 bornes de 3 m³, rue François de La Rochefoucauld, 2 bornes pour les ordures ménagères de 5 m³, 1 borne de 3 m³ et rue Tassette, 2 bornes de 5 m³ et 1 borne de 3 m³. Voilà donc cette délibération permet au Président, d'autoriser de signer avec la commune de Lens une convention d'occupation temporaire du domaine public pour 9 espaces de 88 m² au total, 5 espaces de 8 m² et 4 espaces de 12 m² situés rues Paul Bert, François de la Rochefoucauld et rue Tassette.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des demandes de vote ? Non, c'est adopté. La 22 a été présentée tout à l'heure par André KUCHCINSKI. Maryse LOUP pour la 23.

MME LOUP : Oui donc l'objet de la délibération vise à désigner Maître Manuel GROS, Avocat au Barreau de Lille pour défendre les intérêts de la CALL et assurer la représentation de celle-ci devant la Cour Administrative d'Appel de Douai dans le contentieux qui l'oppose à Relais Frigorifique A 21. Donc en effet, la société Relais Frigorifique A21 reproche à la CALL d'avoir conclu avec la société Contrôle Technique Poids Lourds du Valenciennois une promesse de vente du terrain d'une superficie de 12 450 m² jouxtant les entrepôts appartenant à Relais Frigorifique A21 au motif qu'à plusieurs reprises, cette dernière se serait manifestée pour son acquisition en vue d'étendre son activité. Or, depuis des années, Relais Frigorifique A21 n'a jamais justifié de la réalité de son projet et n'a présenté à la CALL aucune offre d'achat. Dans ces conditions, le Bureau Communautaire par délibération en date du 29 juin 2015 a autorisé le Président à signer la vente avec CTPLV qui justifiait d'un projet concret. En février 2016, Relais Frigorifique A21 engageait un recours pour excès de pouvoir aux fins d'annuler cette délibération du Bureau Communautaire. L'ordonnance rendue le 10 mai 2017 par le tribunal administratif de Lille lui étant défavorable, Relais Frigorifique A21 a fait appel devant la Cour Administrative d'Appel de Douai.

M. ROBERT : On poursuit les procédures, on défend nos intérêts là-dedans. Pas de remarque ? C'est adopté. La 24 pour le même type de sujet.

MME LOUP : Alors nous continuons avec un autre contentieux, donc la société CNIM réclame à la CALL le remboursement des frais de réparation des fours de l'usine d'incinération d'ordures ménagères qu'elle a accepté de préfinancer, et ce pour le compte de qui il appartiendra. Le coût des travaux est estimé à 668 451 €. La CNIM considère que sa responsabilité n'est pas engagée dans les dommages : les opérations d'expertise ont conclu à l'absence de mise en cause de la conception de la réhabilitation des fours. Cependant, le jugement rendu le 7 mars 2017 par le tribunal administratif de Lille lui est défavorable. CNIM a fait appel du jugement et en parallèle, a engagé un recours devant le tribunal administratif de Lille. Par conséquent, l'objet de la délibération vise à désigner Maître Manuel GROS, Avocat au Barreau de Lille pour défendre les intérêts de la CALL.

M. ROBERT : Contentieux de 2001. C'est bon, pas de remarque ? C'est adopté. Ah ! Pardon, il y a une demande de vote. Abstention, donc on va voter. Vote pour ? Merci. Abstentions 6, pas de vote contre. La 25, le C.T. n'ayant pas pu se prononcer, sera présentée lors d'un prochain conseil. La 26, toujours Maryse LOUP.

MME LOUP : Il s'agit de l'accueil des jeunes en contrat d'engagement de service civique et de citoyens réservistes civiques. Donc la délibération a pour objectif de proposer l'accueil à la CALL de citoyens volontaires via deux dispositifs, complémentaires, qui ont en commun d'opérer dans le champ des valeurs républicaines. Il s'agit d'une part, de l'accueil de jeunes en contrat d'engagement de service civique et d'autre part, de la mobilisation de réservistes civiques.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 27.

MME LOUP : Création d'un emploi pour le service Gestion des services au Public et Ressources internes. La hausse constante de l'activité du site du crématorium ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels nécessitent de renforcer l'équipe en place en procédant au recrutement d'un agent technique de crémation. Il s'agit donc d'autoriser le recrutement d'un agent technique de crémation, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On continue.

MME LOUP : Alors dans le cadre de l'organisation de la Direction de la Communication et de la mise en œuvre du Projet de Territoire, il apparaît nécessaire de renforcer le service en recrutement un journaliste reporter d'images, placé sous l'autorité du chef de service audiovisuel Télé Gohelle. Voilà, donc il s'agit donc d'autoriser le recrutement d'un journaliste reporter d'image, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaires ou stagiaires.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, cette délibération m'amène à faire des remarques sur lesquelles je voudrais qu'on puisse trouver une solution, un aboutissement. Première remarque, ce service public de la CALL est financé par l'argent du contribuable, de tous les contribuables, y compris les électeurs du Front National, et à ce titre, évidemment on ne peut pas considérer qu'il puisse y avoir un traitement de ceci différencié par rapport aux représentants qui se sont donnés majoritairement par la démocratie et l'exercice de la démocratie. Or, en tant que Conseiller Communautaire, accompagné de M. Joël BERNARD qui est aussi Conseiller Communautaire et en tant que représentant de la Nation, en tant que Député, j'ai eu l'occasion de manifester à l'invitation de la CALL dans différentes initiatives tenues par la CALL. Le souci de la présentation correcte de la participation des élus à ces différentes manifestations fait qu'il y a une censure qui s'est établie où nous n'apparaissions nulle-part. C'est-à-dire entre le tournage, le filmage de Télé Gohelle, on s'est évaporé dans le montage des reportages concernant ces initiatives. Je crois que, de ce point de vue, cette censure, elle mérite d'être soulignée et en tout cas, je crois qu'il faut prendre une décision par rapport à cette censure. Je ne pense pas que ce soit, le personnel qui soit responsable de ça, le personnel ne fait qu'appliquer ce qu'on lui demande, donc par conséquent, c'est qu'il y a des instructions qui seront données et s'il y a des instructions qui sont données, il y a des responsables et j'attire votre attention en tant que Président de la CALL, vous êtes le premier de ces responsables-là. Je ne vous accuse pas d'avoir donné cet ordre-là mais en tant que Président de la CALL, vous portez cette responsabilité-là à votre corps défendant que vous le vouliez ou non. Ce que je vous demande, c'est un engagement solennel, Monsieur le Président, de traiter équitablement la présence et la nôtre dans les manifestations organisées par la CALL. Alors qu'il soit nécessaire de renforcer l'outil de Télé Gohelle, service public, je n'en doute, je crois qu'évidemment la charge de travail augmentant, il y a nécessité de pourvoir à un poste supplémentaire. Il m'apparaît donc aujourd'hui de faire en sorte que cet outil de service public soit vraiment un service public qui respecte les électeurs et qui respecte, je dirai, le droit des élus en tant que tel, c'est une question de déontologie.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, moi je ne pense pas que l'on puisse accuser sans preuve qui que ce soit de pratiquer ici la censure. D'ailleurs, si on appliquait simplement le règlement intérieur, le droit de parole ici devrait s'exercer en fonction de la représentativité au sein de cette assemblée. Or, il est manifeste que le Président, dans cette affaire est d'une loyauté totale et d'une bienveillance absolue. En ce qui concerne la censure puisqu'on en parle, moi je suis complètement censuré parce que là où j'habite, je ne reçois pas Télé Gohelle, donc c'est difficile de pouvoir parler ainsi de la communication de la Communauté d'Agglomération. Je pense que cela se fait naturellement, que les journalistes qui sont

recrutés ont comme partout le droit de se syndiquer, ils ont la capacité de protester si jamais ça devenait l'ORTF, on n'en est pas là, on en est même loin et je félicite ceux qui y travaillent, de le faire avec autant de conscience et autant de savoir-faire même si je ne le vois pas chez moi, je le vois chez les autres.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, rapidement M. Jean-Marie ALEXANDRE j'ai bien entendu votre façon de concevoir la démocratie. C'est-à-dire que la démocratie pour vous, c'est de ne pas tenir compte du vote des électeurs, donc acte, merci de l'avoir souligné. Que vous jouez un rôle de fusible, je comprends vous êtes là pour ça et donc ce rôle de fusible, c'est aussi votre droit de ne rien dire sur l'absence de Télé Gohelle à Souchez mais c'est votre affaire, ce n'est pas la nôtre, la nôtre c'est que dans cette Communauté d'Agglomération, nous soyons dignement représentés en fonction de la réalité électorale et en fonction de la réalité de notre présence. On ne vous demande rien de plus. On vous demande simplement un instant de sincérité, de vérité et un instant de correction vis-à-vis des élus qui représentent dans cette agglomération plus de 50 % de la population.

M. ROBERT : M. SENECHAL, Pierre.

M. SENECHAL : Je ne pense pas Monsieur le Président, qu'on puisse accuser ou appeler notre Président de notre groupe un fusible. Nous sommes un groupe qui appartient, à la majorité, je l'ai rappelé tout à l'heure, nous sommes un groupe loyal et notre Président s'exprime au nom de notre groupe et nous lui faisons totalement confiance. Je n'irai pas plus loin.

M. ALEXANDRE : Une réponse rapide à M. EVRARD, je ne suis pas le fusible, je suis le compteur.

M. ROBERT : Elle était préparée celle-là. Aussi bien M. EVRARD, vous nous avez saisis par courrier donc je vous ai répondu et pour juste vous rassurez Télé Gohelle n'est pas une télé de propagande, ni dans un sens, ni dans un autre. C'est un outil de l'agglomération, avec une ligne éditoriale et vous êtes bien placé pour savoir que je ne passe pas ces messages-là aux agents de la collectivité. Allez, on vote sur la 28. Vote pour ? Merci. Abstention ? 5. Vote contre ? Il n'y en a pas. On continue Maryse LOUP, la 29.

MME LOUP : Alors je continue avec les recrutements donc il s'agit cette fois d'autoriser le Président à recruter dans le cadre du renforcement des services un assistant administratif en temps partagé pour le Cabinet du Président et la Direction de la Communication.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Une demande de vote ? Allez vote pour ? Merci. Abstention ? 6. Pas de vote contre. La 30, toujours Maryse LOUP.

MME LOUP : Alors nous restons dans la Communication, donc la Direction de la Communication a vu le périmètre de ses missions redessinées autour de deux services : le service information et communication et le service audiovisuel. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire, il apparaît nécessaire de renforcer le service en recrutant un chargé de conception-rédaction « responsable éditorial numérique » qui intégrera directement la Direction de la Communication et notamment en appui, d'une part du service information et communication et d'autre part, du service audiovisuel. Voilà, pour la dernière création.

M. ROBERT : Une demande de vote ? Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? 6. Pas de vote contre. La 31, c'est mis au Projet de Territoire, je la rapporterai si MME LOUP est d'accord, c'est des créations de poste qui sont liés à l'évolution de l'organisation des services, ce ne sont pas des postes nouveaux pour la collectivité pour une majeure partie, ce sont des identifications qui évoluent avec l'organisation, et l'organigramme qui en découle. Ce sont des postes, conformément à nos procédures qui font d'abord l'objet de procédures, internes, quand ils seront ouverts, tous ne seront pas ouverts en même temps, c'est pour pouvoir aussi là mettre en œuvre notre Projet de Territoire et identifier les sujets, tel que nous l'avons fait au mois de juin, qui nécessitent de porter un intérêt particulier dans l'organisation de nos services, de nos structures au sein de la collectivité. Donc, vous avez toute une série de postes, dont un poste a fait l'objet d'une modification sur la dénomination, ce n'est pas un « Chef de projet des espaces publics et renaturation » mais « Chef de service », qui correspond à l'organigramme qui est en vigueur dans cette collectivité. Y a-t-il des remarques ? Merci

beaucoup. C'est adopté. Donc, ça c'était la 31, la 32 ça a été évoqué tout à l'heure. La 33, il s'agit d'une délibération, qui j'espère, sera adoptée à l'unanimité suite aux incidents, aux conséquences de l'Ouragan et les incidents qui ont pu avoir lieu dans les différentes îles des Antilles Françaises. Il est proposé dans cette délibération d'accorder une aide de 10 000 € à la Fondation de France pour pouvoir amener un complément aux victimes qui sont nombreuses et pour certaines qui ont tout perdu dans cet épisode météorologique, désastreux pour le territoire des Antilles Françaises et donc la délibération vous est présentée dans le bouquin. Y a-t-il des remarques ? M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, il ne s'agit pas de se prononcer contre cette délibération, nous en comprenons bien le sens au point de vue de la compassion à apporter à ces gens victimes de l'ouragan. Néanmoins, il s'agit aussi de replacer dans le débat, les responsabilités qu'on a pu découvrir au travers de cette tragédie. Que les destructions de l'ouragan IRMA sur les îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy, se sont élevées à un lourd tribut financier puisqu'il s'agit de 1,2 milliard d'€. Face à ce drame qui frappe ces habitants des Antilles, nous devons témoigner de la solidarité de la Nation, c'est évident et personne ne le conteste. Affirmer notre compassion et notre solidarité ne doit pas occulter cette vérité, les dégâts auraient pu être moindres si la réglementation avait été respectée. Il faut également noter la non-préparation des secours, des recours par les pouvoirs publics et le manque de prévention des risques majeurs du gouvernement français face à l'ouragan catastrophe. Ces limites de l'action de la France, ça accompagne de la stupidité, de la déclaration du Président MACRON, affirmant qu'avait été mis sur pied un des plus grands ponts aériens depuis la Seconde Guerre Mondiale. Les moyens de la France sur place étaient limités, quelques petits avions cargos, de petits tonnages et un airbus A 400 m qui a quitté la Métropole en fin de semaine dernière. Certes, si la gestion de la crise n'est pas chose facile, elle exige de l'anticipation qui semble avoir manqué et des moyens en réserve pour faire face à une situation d'urgence. Les Pays Bas qui cogèrent, s'y sont mieux pris que nous, ils ont su en particulier, éviter une grande partie des pillages qui sont venus ajouter la peur à la désolation sur la partie française de l'île. La réduction des crédits dont souffre l'armée a limité la disponibilité des divers matériels.

M. ROBERT : Je m'excuse de vous couper, mais franchement on est sur une délibération qui a un enjeu de solidarité pas sur une interprétation politique de ce qui a pu avoir avant ou après...

M. EVRARD : Ce n'est pas une interprétation politique, Monsieur le Président de la République a fait une déclaration.

M. ROBERT : Oui, mais le Président de la République, vous vous trompez de lieu, on n'est pas à l'Assemblée Nationale.

M. EVRARD : Vous avez voté pour lui donc ça vous concerne également.

M. ROBERT : Bien, je n'ai pas voté pour vous, ça c'est clair.

M. EVRARD : Mais on s'en fout de ça.

M. ROBERT : Oui, moi aussi.

M. EVRARD : Il ne reste plus qu'à espérer que l'Etat fasse désormais le maximum pour atténuer les souffrances des populations dans les îles et qu'il débloque sans rechigner l'argent nécessaire à l'aide d'urgence, comme à la reconstruction. Vous voyez que ça a trait à la délibération.

M. ROBERT : Oui, on peut rechercher de très loin. Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre, il n'y en a pas. On arrive au bout. Didier HIEL rapporte la délibération n°34.

M. HIEL : Oui, merci Monsieur le Président, cette délibération concerne le CD2E qui accompagne la 3^{ème} Révolution Industrielle et qui a besoin de disposer d'un fonds de roulement suffisamment pour assurer le fonctionnement de la structure. Compte tenu du décalage entre les engagements financiers et la mobilisation des subventions, résultant notamment des modalités de versement des fonds publics, il vous est donc proposé d'apporter une avance remboursable pour l'animation et la gestion allouée au CD2E à hauteur de 250 000 €, conditionnée par l'engagement de la Région.

M. ROBERT : La Région fait la même chose. Pas de remarque ? C'est adopté. Une motion qui vous a été présentée sur table, pardon ? Vous demandez le vote sur la 34. Vote pour ? Merci. Abstention ? 1. Vote contre ? Il n'y en a pas. Donc, je reviens à la motion, donc la délibération n°36, la motion donc qui est présentée par les 3 groupes présents au sein de cette assemblée. Y a-t-il un rapport particulier ou l'ensemble des membres de l'assemblée ont pu en prendre connaissance. M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, petite remarque sur laquelle nous ne ferons pas de chichi, d'un point de vue procédure, vous savez que ça doit être présenté 3 jours avant. Néanmoins, la question qui est traitée là, est une question très importante sur laquelle effectivement, nous pouvons faire cette impasse et d'un point de vue humain, nous occuper de ce problème qui nous est posé. Je crois que, BOSSUET disait « souvent on dénonce les conséquences, on chérit les causes » mais aujourd'hui, quand je vois cette motion qui nous est présentée en délibération dans le Conseil Départemental, Communal, d'Agglomération, pardon.

M. ROBERT : Trop de mandats, M. EVRARD vous ne savez plus où vous êtes.

M. EVRARD : Vous avez un humour sarcastique qui est très peu élevé et sans doute.....

M. ROBERT : J'essaye de me mettre à un certain niveau.

M. EVRARD : Et bien, écoutez, vous n'êtes pas le Petit Robert du dictionnaire de l'humour.

M. ROBERT : Celle-là en termes de niveau d'humour, on me la faisait déjà dès 40 ans mais bon, ce n'est pas grave.

M. EVRARD : Je poursuis donc, je fais remarquer que cette délibération c'est le résultat d'un choix politique qui a été décidé au moment des élections présidentielles et législatives. Je ne suis pas de ceux qui ont appelé à voter MACRON, et aujourd'hui quand MACRON applique cette politique, c'est aussi la loi travail qu'il met en cause. Je ne suis pas de ceux qui ont défilé pour la loi El Khomeri et contre cette loi et ensuite faire en sorte de défilé contre les décisions du Président MACRON et son gouvernement. Donc, je crois que lorsque cette motion nous est présentée, le drame humain est certain, le drame humain est là et les emplois qui vont être supprimés, c'est une tragédie pour beaucoup de monde, mais vous en êtes responsables, vous avez été complices de cette décision d'avoir porté

M. MACRON à la Présidence de la République, vous ne méritez aujourd'hui que les fruits de votre décision, donc par conséquent cette délibération est quelque chose qui est pour vous disculper devant l'opinion publique et je me permettrais une petite digression parce que tout à l'heure, j'ai entendu sur l'air de la calomnie, M. DECOURCELLES, je vais lui répondre en contre écho sur l'air de l'urticaire « qui se sent morveux, se mouche ».

M. ROBERT : Allez, Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui, moi je pense que, je ne vais pas revenir sur les... vu l'heure tardive, je ne vais pas revenir sur la délibération, on la partage et je crois qu'on peut se féliciter de la signer à plusieurs groupes, les groupes de gauche et je crois que chacun mesure ce que ça veut dire quand on signe cette motion ensemble. Simplement dire et c'est vrai que M. EVRARD disait « je ne suis pas », il pourrait rajouter « je n'étais pas de ceux qui sont venus manifester jeudi dernier », ça on l'a bien remarqué. Simplement, moi je voudrais dire qu'au-delà de cela, on peut se féliciter aussi de l'action de jeudi dernier qui a été faite à l'échelle du Pôle Métropolitain, ce n'est pas rien et ça a été dit à la sortie par le Sénateur Dominique WATRIN, qui a aussi été réélu, d'ailleurs je voudrais souligner, brillamment.

M. ROBERT : Il n'est pas venu ce soir, je suis désolé, s'il était venu, je l'aurais souligné.

M. TELLIER : Non, oui je sais, simplement dire que ça a été dit, je pense qu'au-delà de la motion, on a aussi une responsabilité d'élu, on le vit tous dans nos collectivités. Il y a les associations qui commencent à frapper à nos portes, on le voit aussi dans le calendrier, les contrats s'arrêtent un à un. Le gouvernement a essayé d'expliquer qu'il en mettait 200 000 et en plus à 50 %, moi je crois qu'au-delà de cette motion, on a démarré quelque chose qui est parti aussi de la Communauté d'Agglo puisque la proposition est venue au Pôle Métropolitain mais d'une rencontre qu'il y a eu au

niveau des maires de la Communauté d'Agglo et des différents groupes. Je crois qu'on a la responsabilité de ne pas en rester là, ce n'est pas un coup d'épée dans l'eau ce qu'on a fait, cette motion est un plus mais je crois qu'il faut qu'on soit attentif, parce que je pense qu'on ne se trompe pas quand on demande un moratoire pour notre Bassin Minier, pour notre territoire, et ça vaut le coup qu'on continue à réfléchir entre nos groupes, à quelle action et comment on mobilise sur cette question, c'est ce que je voulais dire et c'est déjà un grand pas de cette motion ensemble même si, on pourrait s'amuser à polémiquer sur les paragraphes, mais l'essentiel c'est qu'on ait trouvé, on est d'accord sur le fond du sujet et donc je pense qu'il ne faut pas qu'on en reste là.

M. ROBERT : Alors, Jean-Paul DECOURCELLES, après Alain BAVAY.

M. DECOURCELLES : Juste un trait d'humour, je fais partie de ceux qui ont combattu les TUCS, je ne savais pas que 35 ans après j'allais défendre les contrats aidés.

M. BAVAY : Oui, Jean-Marc a tout à fait raison de rappeler que l'initiative est née sur ce territoire et qu'effectivement si les 3 Communautés d'Agglomération du Pôle Métropolitain se sont réunies lors de la manifestation de jeudi devant l'Hôtel de Préfecture, le mouvement est parti d'ici et c'était vraiment, je crois une belle réussite mais surtout aussi si la réussite a été au rendez-vous c'est parce que chacun a pu comprendre le danger qui était devant nous et comme on le signale dans notre motion, ce véritable plan social qui est en train de s'organiser par le gouvernement à propos des emplois aidés. Jean-Marc, tu as raison, il y a d'autres points aussi sur lesquels on risque très prochainement de se retrouver, on pourrait bien sûr parler de la quasi loi du travail mais il y a aussi ce qui se passe en ce moment sur le logement et je pense que la réaction des acteurs des H.L.M. qui est en train de se définir en ce moment à Strasbourg, nous laisse entendre que demain il y aura certainement un mouvement important et auquel nous, Communauté d'Agglo, nous serons bien obligés de nous rallier parce qu'effectivement le logement sur notre territoire c'est important mais quand on parle en plus de logement social, là c'est tout à fait crucial et je crois que ce qui est en train de se jouer, c'est à nouveau un mauvais coup et que là, on aura certainement encore des combats communs à mener.

M. ROBERT : On met au vote la motion. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? 5. Pas de vote contre. On a fini avec cet ordre du jour. Rendez-vous le 14 novembre pour la prochaine séance et n'oubliez pas de signer les documents liés au budget, à la modification du budget, en sortant de la salle. Bonne soirée.